



VILLE DE
NAMUR

DGF - ABEC

Conseil communal du 15 décembre 2020

BUDGET INITIAL 2021

Note d'explications

TABLE DES MATIERES

A.	SERVICE ORDINAIRE	Page 5
<i>I.</i>	<i>Préalable</i>	<i>Page 7</i>
<i>II.</i>	<i>Résultats du budget ordinaire 2021, fonds de réserve et provisions</i>	<i>Page 8</i>
	II.a. Résultats du budget ordinaire	Page 8
	II.b. Fonds de réserve et provisions	Page 10
<i>III.</i>	<i>Recettes de l'exercice propre</i>	<i>Page 11</i>
	III.a. Recettes de prestations	Page 13
	III.b. Recettes de transferts	Page 14
	III.c. Recettes de dette	Page 21
	III.d. Recettes de prélèvement à l'exercice propre	Page 21
	III.e. Recettes des exercices antérieurs	Page 22
	III.f. Recettes de prélèvement « hors exercice propre »	Page 22
<i>IV.</i>	<i>Dépenses de l'exercice propre</i>	<i>Page 23</i>
	IV.a. Dépenses de personnel	Page 25
	IV.b. Dépenses de fonctionnement	Page 29
	IV.c. Dépenses de transferts	Page 33
	IV.d. Dépenses de dette	Page 41
	IV.e. Dépenses de prélèvement à l'exercice propre	Page 43
	IV.f. Dépenses des exercices antérieurs	Page 43
	IV.g. Dépenses de prélèvement « hors exercice propre »	Page 43
B.	SERVICE EXTRAORDINAIRE	Page 45
<i>I.</i>	<i>Résultat et fonds de réserve extraordinaire</i>	<i>Page 47</i>
<i>II.</i>	<i>Dépenses (programme d'investissements)</i>	<i>Page 47</i>
<i>III.</i>	<i>Recettes (voies de financement)</i>	<i>Page 49</i>
C.	SUIVI DU PGA ET PROJECTIONS QUINQUENNALES	Page 51
<i>I.</i>	<i>Préalable</i>	<i>Page 53</i>
<i>II.</i>	<i>Balise d'emprunts/d'investissements</i>	<i>Page 54</i>
<i>III.</i>	<i>Projections 2022-2026 après BI 2021</i>	<i>Page 57</i>
D.	ANNEXES	Page 59
<i>1.</i>	<i>Éléments liés au calcul des dépenses de personnel (note du DRH et tableaux)</i>	
<i>2.</i>	<i>Tableau d'évolution des coûts nets de personnel, fonctionnement et dette</i>	
<i>3.</i>	<i>Projections 2022-2026 après BI 2021</i>	
<i>4.</i>	<i>Plan de relance 2021 (ordinaire et extraordinaire)</i>	
<i>5.</i>	<i>Annexe SPW : impacts Covid-19</i>	

A. Service ordinaire

I. Préalable

La présente note a pour objet de présenter les principales caractéristiques du budget initial 2021.

Elle répond notamment à la disposition du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Art. L1122-23) prévoyant que le budget soit accompagné d'un rapport de synthèse et de situation financière.

Le budget 2021 a été établi avec l'ensemble des éléments d'information disponibles à la mi-novembre 2020. Il intègre donc notamment les prévisions actualisées en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier, les prévisions du Bureau fédéral du Plan relatives aux indexations salariales, etc.

Le deuxième palier (30%) de la reprise de financement de la zone de Secours par la Province est également intégré dans ce budget.

Plusieurs impacts du Covid-19 sont également pris en considération, notamment en recettes (redevances) ou en fonctionnement.

Enfin, la seconde phase du Plan de relance 2020-2021 est intégrée à hauteur de 1.315.000,00 € au service ordinaire et de 4.172.883,00 € au service extraordinaire.

II. Résultats du budget ordinaire 2021, fonds de réserve et provisions

II.a. Résultats du budget ordinaire

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre les dernières modifications budgétaires de l'exercice 2020 (adoptées en séance du Conseil communal du 13/10/2020 et réformées par le Ministre des Pouvoirs locaux) et le budget initial 2021.

Libellé	BI 2021	Variation p/r MB2-2020 (€)	Variation p/r MB2-2020 (%)
Recettes de prestations	7.638.712,10 €	+626.623,13 €	+8,94%
Recettes de transferts	180.072.776,53 €	+4.060.900,38 €	+2,31%
Recettes de dette	4.927.907,75 €	-1.265.348,46 €	-20,43%
Recettes de prélèvement	1.775.000,00 €	-2.546.532,12 €	-58,93%
Recettes totales de l'exercice propre	194.414.396,38 €	+875.642,93 €	+0,45%
Dépenses de personnel	83.051.307,63 €	+2.415.660,65 €	+3,00%
Dépenses de fonctionnement	32.275.588,24 €	-246.138,73 €	-0,76%
Dépenses de transferts	61.389.305,76 €	-186.694,82 €	-0,30%
Dépenses de dette	20.997.598,11 €	+795.367,34 €	+3,94%
Dépenses de prélèvement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses totales de l'exercice propre	197.713.799,74 €	+2.778.194,44 €	+1,43%
Résultat de l'exercice propre	-3.299.403,36 €	-1.902.551,51 €	
Résultat des exercices antérieurs	4.248.933,17 €		
Résultat des prélèvements	-949.529,81 €		
Résultat global	0,00 €		

Les recettes et les dépenses de l'exercice propre de ce budget initial 2021 portent respectivement sur des montants de 194.414.396,38 € et de 197.713.799,74 €.

L'exercice propre ordinaire 2021 de la Ville se solde donc par un **résultat en déficit de 3.299.403,36 €**. Ce déficit représente **1,67% des dépenses totales** de l'exercice propre. Une importante partie de ce déficit est imputable à l'impact de la crise sanitaire Covid-19 qui, au budget 2021, est estimé à 1.932.467,30 €, soit 0,98% des dépenses totales de l'exercice propre (voir annexe sur le sujet).

Comme chaque année, ce résultat doit être nuancé par le fait qu'il prend en compte la **ponction annuelle de 460.000,00 € dans la « provision CPAS »** telle que prévue au plan de gestion de la Ville.

Comme évoqué préalablement, le budget 2021 intègre également, en recettes et en dépenses, un montant de 1.315.000,00 € à titre de mesures de relance « Covid-19 » financées par prélèvement du service extraordinaire.

Le résultat présumé des exercices antérieurs est en boni de 4.248.933,17 € en raison de la réforme par la Tutelle de la modification budgétaire n°2 de 2020 qui fait apparaître un boni de 4.256.754,21 € en 2020. Ce montant avait initialement été prévu pour doter les provisions de la Ville, ce qui n'a pas pu être concrétisé suite à la réforme de la MB2-2020 (incompatibilité avec le déficit à l'exercice propre).

Enfin, en ce qui concerne les **prélèvements** qui ne relèvent pas de l'exercice propre, le résultat est présenté **en déficit de 949.529,81 €** et traduit :

- Les habituels transferts vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel (dépense : 176.853,88 €) ;
- Un versement vers le fonds de réserve ordinaire (dépense : 772.675,93 €).

Aussi, sur le plan global, le service ordinaire est présenté en strict équilibre au montant global de 198.671.150,29 €.

II.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves (ordinaire et pour créances douteuses) et des provisions (pour CPAS, « risque fiscal », « risque Fonds des communes » et zone de Secours NAGE présumés à l'issue de l'exercice 2021 :

Libellé	Solde présumé fin 2020 après MB2 réformée	Ajustements BI 2021	Solde présumé fin 2021
Fonds de réserve ordinaire	4.659.405,87 €	+ 772.675,93 €	5.432.081,80 €
Fonds pour créances douteuses	1.501.678,49 €		1.501.678,49 €
Provision CPAS	3.514.427,62 €	- 460.000,00 €	3.054.427,62 €
Provision pour risque fiscal	7.024.223,44 €		7.024.223,44 €
Provision pour risque FDC	1.300.000,00 €		1.300.000,00 €
Provision pour Zone NAGE	1.036.739,21 €		1.036.739,21 €
Réserves service social du personnel	102.000,00 €		102.000,00 €
Total Réserves et provisions	19.138.474,63 €	+312.675,93 €	19.451.150,56 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31/12/2021 porte sur 19.451.150,56 €.

A noter que ces montants seront réévalués courant 2021 en fonction des résultats du compte 2020 et des ajustements qui interviendront en modifications budgétaires.

Comme indiqué précédemment, on peut remarquer deux mouvements au budget 2021 au niveau du fonds de réserve et des provisions :

- **+ 772.675,93 € dans le fonds de réserve ordinaire** correspondant au résultat de :
 - Résultat des antérieurs : + 4.248.933,17 €
 - Déficit exercice propre : - 3.299.403,36 €
 - Transfert pour le financement des parts SPGE/INASEP : - 176.853,88 €
- **- 460.000,00 € dans la provision CPAS** suite à la ponction annuelle habituelle

Enfin, il est à noter que les réserves pensions pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, quant à elles, au 31 décembre 2019 (dernier exercice clôturé disponible) sur un montant de 28.116.548,64 €, soit une augmentation de 370.581 € par rapport à la fin de l'exercice 2018 (+ 1,34%).

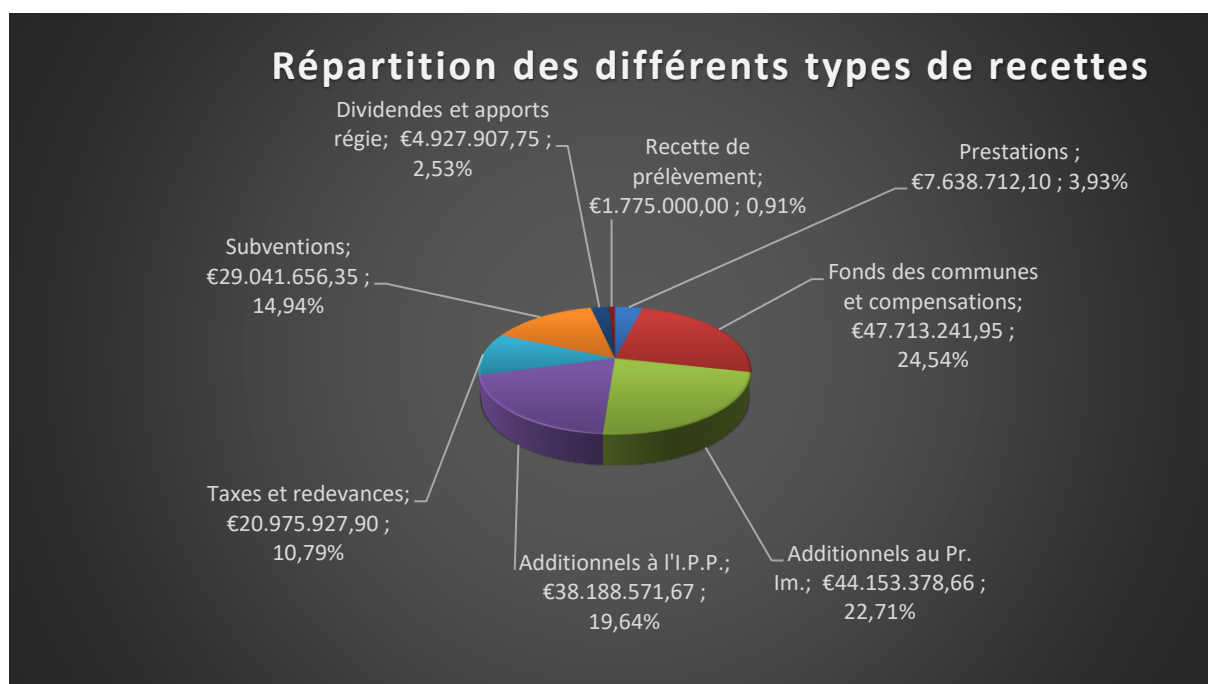
III. Recettes de l'exercice propre

Le montant total des recettes de l'exercice propre s'élève à 194.414.396,38 €, soit une augmentation de 875.642,93 € (+ 0,45%) par rapport à 2020 (MB2).

Le tableau qui suit indique la répartition des principales recettes, leur pondération par rapport au total des recettes et leur montant par habitant.

BI 2021	Montant	Pondération (%)	€/habitant
Prestations	7.638.712,10 €	3,93%	68,22 €
Fonds des communes et compensations	47.713.241,95 €	24,54%	426,12 €
Additionnels au Pr. Immo.	44.153.378,66 €	22,71%	394,33 €
Additionnels à l'I.P.P.	38.188.571,67 €	19,64%	341,06 €
Taxes et redevances	20.975.927,90 €	10,79%	187,33 €
Subventions	29.041.656,35 €	14,94%	259,37 €
Dividendes et apports Régie foncière	4.927.907,75 €	2,53%	44,01 €
Recettes de prélèvement	1.775.000,00 €	0,91%	15,85 €
Total exercice propre	194.414.396,38 €	100,00%	1.736,29 €

Graphiquement, les recettes sont réparties de la façon suivante :



Le tableau ci-après donne l'évolution des recettes de l'exercice propre depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	178.284.474,93 €	+4.041.192,49 €	+2,32%
2019 (comptes)	185.835.382,71 €	+7.550.907,78 €	+4,24%
2020 (MB2)	193.538.753,45 €	+7.703.352,74 €	+4,15%
2021 (BI)	194.414.396,38 €	+875.642,93 €	+0,45%

On se rappellera que 2019 traduisait notamment l'inscription complète de la « dotation Namur Capitale » expliquant une partie de l'écart important entre 2018 et 2019. Par ailleurs, la comparaison comptes et budgets aboutit toujours en recettes à un différentiel favorable à l'estimation budgétaire de l'exercice propre.

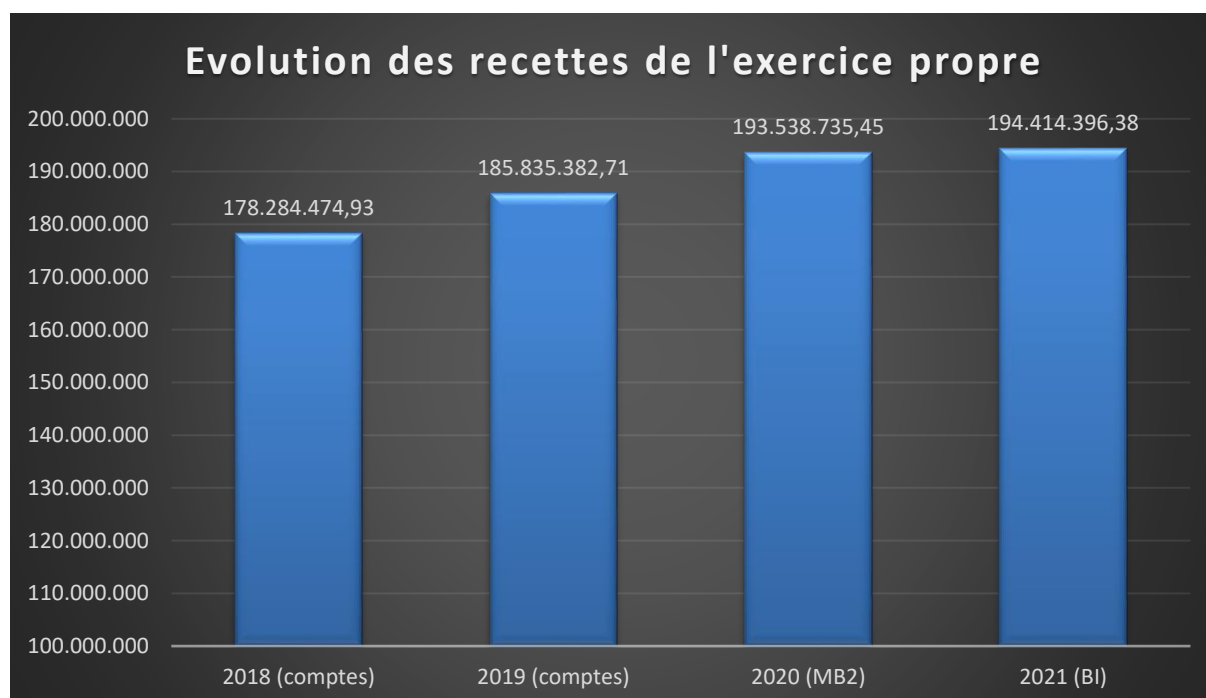
On peut également constater une inhabituelle stagnation des recettes entre 2020 (MB2) et ce budget initial 2021. Bien que les recettes aient été fortement impactées en 2020 (- 5.472.810,17 €) suite à la crise sanitaire Covid-19 et continueront à l'être, dans une moindre mesure, en 2021, il faut noter deux recettes importantes en 2020 qui ont permis d'atteindre un total de 193.538.753,45 € :

- Versement du pas de porte Casino (1.215.998,29 € en plus des 1.734.000 € annuels) ;
- Emprunt de relance Covid-19 (3.861.532,12 € contre 1.315.000 € en 2021) ;

On remarquera également que les additionnels à l'impôt des personnes physiques sont en diminution en 2021 (-586.527,08 € par rapport à 2020, soit - 1,51%).

On notera enfin que les additionnels au précompte immobilier, suite au courrier du SPW, augmentent en 2021 (+ 869.511,85 € par rapport à 2020, soit + 2,01%) mais dans une moindre mesure que les années précédentes (+ 1.279.460,38 € entre 2019 et 2020, soit + 3,05%).

Graphiquement, l'évolution des recettes à l'exercice propre est représentée de la façon suivante :



III.a. Recettes de prestations

Les recettes de prestations au budget 2021 portent sur 7.638.712,10 €. Elles représentent 3,93% des recettes totales de l'exercice propre et sont en augmentation de 626.623,13 € (+ 8,94%) par rapport à l'exercice 2020 (MB2).

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	6.462.191,44 €	+26.483,24 €	+0,41%
2019 (comptes)	6.651.665,67 €	+189.474,23 €	+2,93%
2020 (MB2)	7.012.088,87 €	+360.423,20 €	+5,42%
2021 (BI)	7.638.712,10 €	+626.623,23 €	+8,94%

Pour rappel, les principales recettes de prestations sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2021
552/161-05	Concession de droits (électricité)	1.069.564,91 €
922/161-01	Remboursement charges personnel Régie foncière	789.070,40 €
722/161-01	Recettes diverses enseignement	730.000,00 €
551/161-05	Concession de droits (gaz)	600.983,39 €
764/161PI-04	Recettes piscines	600.000,00 €
124/163-01	Locations immobilières	350.000,00 €
878/161-05	Concessions aux cimetières	350.000,00 €
131/161-14	Intervention du personnel dans coût chèques-repas	340.000,00 €
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	262.500,00 €
761/161PA-48	Recettes PARF	255.000,00 €
000/161SP-48	Ecritures comptables sponsoring	240.000,00 €
104/161-06	Récupération de frais de poursuite	150.000,00 €
104/161-48	Remboursement traitement personnel détaché	140.000,00 €
734/161MB-01	Minerval élèves Beaux-Arts	140.000,00 €
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie	128.000,00 €
124/163B1-01	Locations salles	127.500,00 €
761/161AJ-48	Recettes activités jeunesse	112.500,00 €

En ce qui concerne les principaux ajustements par rapport à 2020 (après MB2), ils sont repris dans le tableau ci-après. Les majorations traduisent une forme de retour à la normale ou de moindre impact négatif de la crise sanitaire. Il conviendra de vérifier ces ajustements en MB1 ou MB2.

Article	Objet	BI 2021	Variation p/r MB2-2020
124/163-01	Locations immobilières	350.000,00 €	+123.015,00 €
761/161PA-48	Recettes PARF	255.000,00 €	+115.000,00 €
764/161PI-04	Recettes piscines	600.000,00 €	+100.000,00 €
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	262.500,00 €	+82.500,00 €
722/161-01	Recettes diverses enseignement	730.000,00 €	+69.000,00 €
922/161-01	Remboursement charges personnel Régie foncière	789.070,40 €	+48.051,52 €
764/163CT-01	Location cafétéria C.N.S.	42.000,00 €	+33.530,00 €
764/161SP-48	Recettes stages et activités sportives	90.000,00 €	+30.000,00 €
124/163B1-01	Location salles	127.500,00 €	+27.500,00 €
871119/161-01	Recettes matériel Covid-19	0,00 €	-64.119,80 €

III.b. Recettes de transferts

Les recettes de transferts portent sur un montant de 180.072.776,53 €. Elles représentent 92,62% des recettes de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 4.060.900,38 € (+ 2,31%) par rapport à la dernière modification budgétaire de 2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	166.523.881,93 €	+4.104.661,32 €	+2,53%
2019 (comptes)	174.208.973,80 €	+7.685.091,87 €	+4,62%
2020 (MB 2)	176.011.876,15 €	+1.802.902,35 €	+1,03%
2021 (BI)	180.072.776,53 €	+4.060.900,38 €	+2,31%

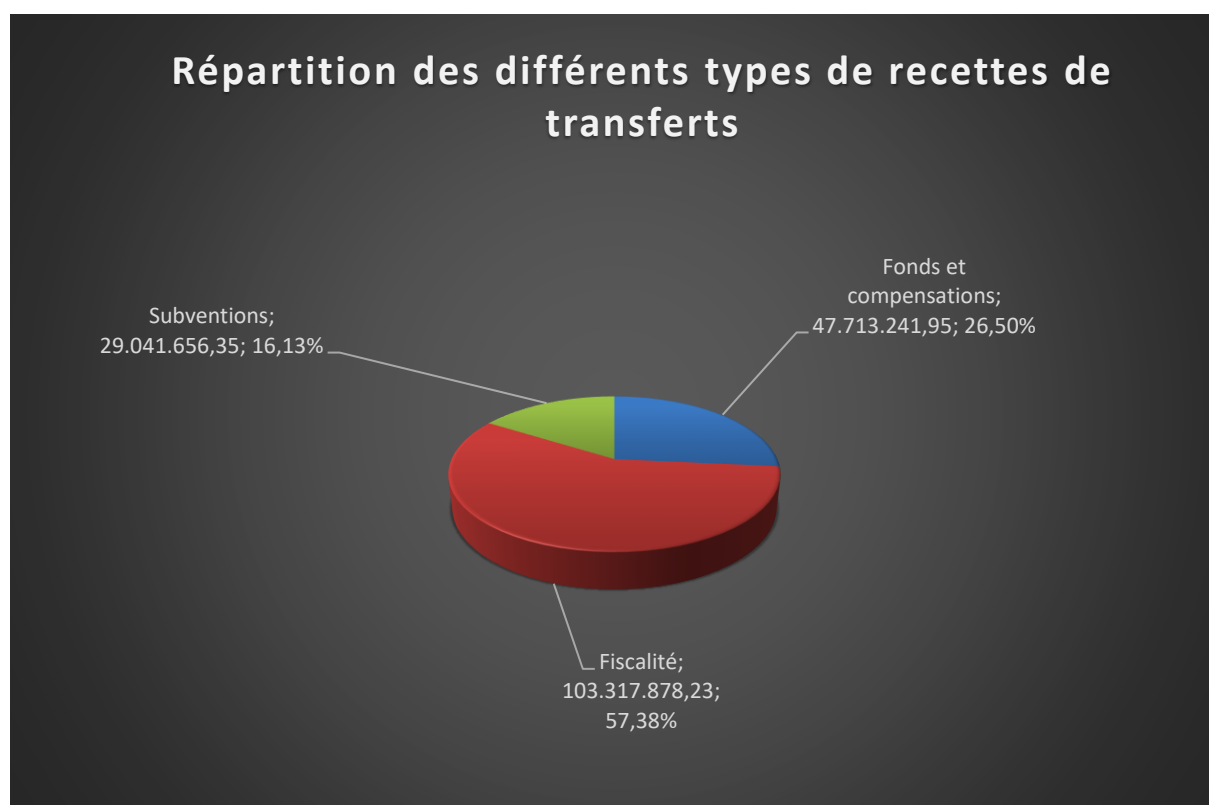
On distingue généralement trois sources de recettes de transferts :

- les recettes de fonds ;
- les recettes de fiscalité ;
- les recettes de subventions.

Leur répartition au budget 2021 est la suivante :

Recettes de transferts	Montant	Pondération (%)	€/habitant
Fonds et compensations	47.713.241,95 €	26,50%	426,12 €
Fiscalité	103.317.878,23 €	57,38%	922,72 €
Subventions	29.041.656,35 €	16,13%	259,37 €
Total exercice propre	180.072.776,53 €	100,00%	1.608,21 €

Graphiquement, la répartition des types de recettes de transferts se présente de la façon suivante :



III.b.1 Recettes de fonds

Les recettes dites de « fonds » portent sur 47.713.241,95 € au budget 2021. Elles connaissent une hausse de 620.711,47 € (+ 1,32%) par rapport à l'exercice 2020 (MB2).

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	42.611.076,88 €	+542.974,95 €	+1,29%
2019 (comptes)	46.570.310,00 €	+3.959.233,12 €	+9,29%
2020 (MB2)	47.092.530,48 €	+522.220,48 €	+1,12%
2021 (BI)	47.713.241,95 €	+620.711,47 €	+1,32%

Pour rappel, la majoration observée entre 2018 et 2019 provient à la fois de la hausse de la recette du Fonds des communes (+ 1.179.256,80 €) et de la majoration technique de la dotation « Namur Capitale ».

Concernant la recette du Fonds des communes, celle-ci a été inscrite conformément aux instructions en provenance du SPW par courrier du 1^{er} septembre 2020. Comme d'habitude, il convient d'être prudent par rapport au montant communiqué par le SPW (40.893.337,92 €, soit + 2,70% par rapport au compte 2019). Il s'agit à ce stade d'un montant provisoire. Le montant définitif 2021 sera communiqué au cours du second semestre 2021 sur base d'une actualisation des différents paramètres se rapportant aux critères de l'enveloppe régionale et sur base de l'inflation réellement observée entre juin 2020 et juin 2021. Pour rappel, une provision de 1,3 million d'euros a été constituée pour couvrir le risque éventuel de moindre recette.

La dotation « Namur Capitale » est augmentée de 40.000,00 € par rapport à son niveau de 2019 et 2020 pour atteindre le montant de 6.010.000,00 €, soit une hausse de 0,67%.

Au niveau de la mainmorte, qui pour rappel, consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique, aucune nouvelle information ne permet de majorer ou de diminuer la recette. Le montant indiqué dans ce budget initial est de 809.904,03 € tout comme au budget initial de 2020. Le point pourra être fait ultérieurement sur base du constat des comptes 2020.

III.b.2 Recettes de fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité sont budgétées à hauteur de 103.317.878,23 € au budget 2021. Elles connaissent une hausse de 3.219.857,23 € (+ 3,22%) par rapport à l'exercice 2020 (MB2).

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	98.654.905,57 €	+3.049.348,90 €	+3,19%
2019 (comptes)	100.853.162,05 €	+2.198.256,48 €	+2,23%
2020 (MB2)	100.098.021,00 €	-755.141,05 €	-0,75%
2021 (BI)	103.317.878,23 €	+3.219.857,23 €	+3,22%

Comme le montre le tableau qui suit, la majoration observée entre 2020 et 2021 provient principalement d'une forme de retour à la « normale », principalement au niveau des recettes issues de la fiscalité dite « locale » (+ 2.912.364,58 € par rapport 2020) suite essentiellement aux impacts du Covid-19 en 2020 (dont parking et horodateurs : -1.681.959,51 € et occupation du domaine public : - 547.912,27 € en 2020 par rapport à 2019). L'obligation de couverture à 100% du coût-vérité en matière de collecte de déchets ménagers est également prise en compte (+ 445.868,50 € au budget 2021 dont 185.132,50 € liés à l'exonération Covid-19 en 2020).

Détail recettes de fiscalité	2021 (BI)	2020 (MB2)	Var N-1 (€)	Var N-1 (%)
Additionnels au précompte immobilier	44.153.378,66 €	43.283.866,81 €	+869.511,85 €	+2,01%
Additionnels à l'I.P.P.	38.188.571,67 €	38.775.098,75 €	-586.527,08 €	-1,51%
Additionnels automobiles	1.349.257,95 €	1.324.750,07 €	+24.507,88 €	+1,85%
Fiscalité « locale »	19.626.669,95 €	16.714.305,37 €	+ 2.912.364,58 €	+17,42%
Total recettes de fiscalité	103.317.878,23 €	100.098.021,00 €	+3.219.857,23 €	+3,22%

III.b.2.1 Additionnels au précompte immobilier

La recette des additionnels au précompte immobilier est budgétée au montant de 44.153.378,66 €, soit en 869.511,85 € (+2,01%) par rapport à 2020 (MB2). Cette recette a été budgétée suivant un courrier reçu du SPW en date du 30 septembre 2020.

A noter qu'il s'agit d'une nouvelle méthodologie car cette recette était budgétée, jusqu'au précédent budget, conformément aux instructions reçues en la matière, à savoir sur base des statistiques reçues du SPF Finances (revenu cadastral de l'année N-1) et de la formule indiquée dans la circulaire budgétaire.

Ci-dessous, le détail des additionnels au précompte immobilier ainsi que leur évolution depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	41.085.459,38 €	+2.253.555,78 €	+5,80%
2019 (comptes)	42.004.406,43 €	+918.947,05 €	+2,24%
2020 (MB2)	43.283.866,81 €	+1.279.460,38 €	+3,05%
2021 (BI)	44.153.378,66 €	+869.511,85 €	+2,01%

Il est à noter que la progression pour 2021 pourrait s'avérer sous-estimée dans la mesure où le SPW a appliqué une formule uniforme à l'ensemble du territoire wallon, ce qui ne tient dès lors pas compte des dynamiques communales individuelles.

III.b.2.2 Additionnels à l'impôt des personnes physiques

La recette des additionnels à l'I.P.P. porte sur 38.188.571,67 € et diminue de 586.527,08 € (- 1,51%) par rapport au montant repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020.

Ci-dessous, le détail des additionnels à l'I.P.P. ainsi que leur évolution depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	37.514.684,99 €	+1.240.616,60 €	+3,42%
2019 (comptes)	39.027.308,20 €	+1.512.623,21 €	+4,03%
2020 (MB2)	38.775.098,75 €	-252.209,45 €	-0,65%
2021 (BI)	38.188.571,67 €	-586.527,08 €	-1,51%

L'inscription de cette recette est basée sur les informations en provenance du SPF Finances (courrier du 18/11/2020).

Pour rappel, il convient de nuancer la diminution entre 2019 et 2020 (- 252.209,45 €) par le fait que l'exercice 2019 a fait l'objet d'une ré-estimation favorable de plus d'un million d'euros. Contact pris avec le SPF, cette révision à la hausse s'avère être le fruit d'un enrôlement légèrement accéléré en cours d'exercice 2019, correspondant dès lors à des recettes qui auraient normalement dû être budgétées en 2020. L'effet « yoyo » de cette recette permet donc difficilement d'apprécier sa croissance naturelle.

Tout comme en 2019, il est à signaler que suite à l'accélération des premiers enrôlements de l'exercice d'imposition 2020, des répercussions souvent négatives se manifestent au niveau des recettes estimées pour l'année budgétaire 2021 par rapport au montant estimé pour 2020. Le SPF a également tenu compte de l'hypothèse prudente selon laquelle il n'y aurait pas de nouvelle accélération du rythme des premiers enrôlements de l'exercice d'imposition 2021 par rapport à celui constaté lors de l'exercice d'imposition 2020.

Ces estimations du SPF tiennent également compte des données macroéconomiques sur la formation des salaires provenant du Bureau fédéral du Plan et de l'évolution spécifique des données fiscales en la matière. Sur cette base, des estimations ont été faites pour les revenus de l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2021 et ensuite, par conséquent, sur les additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques.

Toutefois, pour l'année budgétaire 2021, l'impact de la pandémie Covid-19 se fera principalement sentir à partir d'octobre 2021. L'impact le plus important de la pandémie se fera dès lors surtout sentir en 2022.

Concernant l'impact du tax-shift, un courrier du 11 décembre 2019 estime son impact brut 2021 à 750.287,21 € portant l'impact structurel de la mesure au montant de 3.939.161,50 €. Selon ce même courrier, le plein impact de la mesure fédérale sera atteint lors de cet exercice 2021.

Comme pour le Fonds des communes, la prudence reste de mise avec ce type de recette pour laquelle le SPF fait généralement parvenir deux ré-estimations en cours d'exercice.

III.b.2.3 Fiscalité « locale » et additionnels automobiles

Enfin, au sujet de la fiscalité locale (19.626.669,95 €) et des additionnels automobiles (1.349.257,95 €), les différentes taxes et redevances portent sur 20.975.927,90 €. Elles augmentent globalement de 2.936.872,46 € (+ 16,28%) par rapport aux montants repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020.

Ci-dessous, le détail des recettes de la fiscalité locale et des additionnels à la taxe de circulation des véhicules automobiles ainsi que leur évolution depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	20.054.761,20 €	-444.823,48 €	-2,17%
2019 (comptes)	19.821.447,42 €	-233.313,78 €	-1,16%
2020 (MB2)	18.039.055,44 €	-1.782.391,98 €	-8,99%
2021 (BI)	20.975.927,90 €	+2.936.872,46 €	+16,28%

A noter que le montant des additionnels à la taxe de circulation des véhicules automobiles doit faire l'objet d'une communication du SPW. Ce montant sera donc à revoir lors de la MB1-2021 en fonction de cette information.

Comme déjà évoqué ci-dessus, on constate une forte augmentation des recettes liées à la fiscalité locale entre 2020 et 2021. Cette forte hausse est à relativiser du fait des conséquences financières de la crise sanitaire en 2020. L'exercice 2021 présente une forme de retour à la normale même si une certaine réserve a été prise en compte dans les recettes de certains articles budgétaires pour continuer à tenir compte de l'impact financier du Covid-19 dans la budgétisation de 2021.

Les principaux ajustements entre 2020 (MB2) et 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous. Les impacts relatifs au Covid-19 sont surlignés en gris pour les mettre en évidence.

Article	Taxe/Redevance	Variation p/r MB2-2020	Observation
040/366HO-07	Parkings horodateurs / cartes riverains	+1.280.000,00 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/363-48	Taxe sur la gestion des déchets (commerces) *	+294.892,50 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation coût vérité
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boîtes	+193.572,89 €	Constat comptes
040/364-22	Enseignes	+174.059,80 €	Retour crédit initial 2020
040/366-01	Droits de place divers	+170.454,17 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/363-03	Taxe sur la gestion des déchets (ménages)	+150.976,00 €	Coût vérité (+ 4%)
040/363C-08	Taxe égouts (commerces)	+148.000,00 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/366-06	Droits sur terrasses, ...	+137.324,53 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/366FW-03	Redevance occupation voirie Fêtes de Wallonie	+112.500,00 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation

04003/364-48	Loges foraines, cirques et chapiteaux assimilés	+105.656,15 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/365-01	Spectacles	+102.218,84 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/366PR-07	Parkings P + R	+100.000,00 €	Retour crédit initial 2020 + adaptation
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	-65.073,31 €	Coût vérité
040/361U-04	Délivrance documents administratifs urbanisme	-80.000,00 €	Constat comptes
040/366PA-07	Parkings	-137.500,00 €	Suppression parkings Casernes

* Concernant la taxe sur la gestion des déchets (pour les commerces), il faut pointer la diminution de la recette en 2020 suite à la mesure de soutien Covid-19 pour relativiser la hausse en 2021.

Le tableau qui suit donne un aperçu des taxes et redevances (fonction 040-hors additionnels) les plus « rémunératrices » lors de l'exercice 2021 :

Article	Taxe/Redevance	BI 2021
040/363-03	Taxe sur le gestion des déchets ménages	5.750.976,00 €
040/366HO-07	Parkings horodateurs / cartes riverains	3.280.000,00 €
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	2.030.871,00 €
040/363-08	Taxe immeubles reliés/reliables au réseau d'égouts	1.825.000,00 €
040/373-01	Additionnels taxes automobiles	1.349.257,95 €
040/363-48	Taxe sur la gestion des déchets	779.760,00 €
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boites	680.000,00 €
040/364-22	Enseignes	590.000,00 €
04020/465-48	Complément régional plan Marshall	463.120,12 €
040/365-01	Spectacles	450.000,00 €
040/364-23	Panneaux publicitaires	430.000,00 €
040/361-04	Documents administratifs	300.000,00 €
040/366-01	Droits de place divers	300.000,00 €
040/366PR-07	Parkings P + R	300.000,00 €
040/366PA-07	Parkings	262.500,00 €
040/364-03	Force motrice	250.000,00 €
040/361-01	Enlèvement de véhicules	195.000,00 €
040/361RU-04	Renseignements urbanistiques	195.000,00 €
040/367-02	Palissades, constructions	160.000,00 €
040/363C-08	Taxe immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts (commerces)	150.000,00 €
040/366-06	Droits sur terrasses...	140.000,00 €
040/367-15	Immeubles inoccupés	140.000,00 €
040/364-32	Etablissements financiers	125.000,00 €

III.b.3 Recettes de subventions

Les recettes de subventions sont budgétées à hauteur de 29.041.656,35 € au budget 2021. Elles connaissent une augmentation de 220.331,68 par rapport à l'exercice 2020 (MB2).

Voici le détail des subventions ainsi que leur évolution depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	25.257.899,48 €	+512.337,47 €	+2,07%
2019 (comptes)	26.785.501,75 €	+1.527.602,27 €	+6,05%
2020 (MB2)	28.821.324,67 €	+2.035.822,92 €	+7,60%
2021 (BI)	29.041.656,35 €	+220.331,68 €	+0,76%

Pour rappel, en ce qui concerne l'augmentation entre le compte 2019 et la MB2-2020, elle s'explique par le fait que certaines subventions ne peuvent pas être constatées au compte en cours d'exercice ce qui implique un écart entre le « budgétaire » et le « comptabilisé »,

Cette légère variation entre 2020 et 2021 s'explique notamment par :

- L'augmentation des amendes administratives pour en revenir à un niveau plus proche de la normale mais une « réserve Covid-19 » a été prévue car il est estimé que le montant de la recette ne retrouvera pas son niveau d'avant crise sanitaire avant l'exercice 2022 ;
- L'augmentation de remboursements de charges de prêts par l'Autorité supérieure ;
- L'augmentation de subventions pour contractuels subventionnés ;
- L'augmentation des remboursements de cotisations « groupes cibles APE » (mécanisme en vigueur depuis 2014) pour 32.164,13 € (par rapport au BI 2020) qui sont fonction des dépenses corollaires (voir ci-dessous) ;
- La suppression de diverses subventions liées au Covid-19 ;
- La diminution de subventions « actions sociales » ;
- La diminution de subventions « mobilité ».

Il est à noter que les recettes liées aux points APE devront être adaptées en MB1 ou MB2 en fonction de la nouvelle valeur du point APE qui sera connue dans le courant de l'année (3.140,54 € en 2020).

Le total de la recette porte sur 5.455.117,98 € se détaillant comme suit :

Points APE	Nombre	Montant (2020)	Total
Points classiques	1.564	3.140,54 €	4.911.804,56 €
Points spécifiques	173	3.140,54 €	543.313,42 €
Total	1.737		5.455.117,98 €

III.c. Recettes de dette

Les recettes de dette au budget 2021 portent sur 4.927.907,75 €. Elles représentent 2,53% des recettes totales de l'exercice propre et sont en diminution de 1.265.348,46 € (-20,43%) par rapport à l'exercice 2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	4.838.401,56 €	-89.952,07 €	-1,83%
2019 (comptes)	4.839.170,86 €	+769,30 €	+0,02%
2020 (MB2)	6.193.256,21 €	+1.354.085,35 €	+27,98%
2021 (BI)	4.927.907,75 €	-1.265.348,46 €	-20,43%

Le tableau qui suit reprend les principales recettes de dette et leur évolution par rapport à 2020 :

Recettes de dette (détail)	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
Intérêts créditeurs	10.000,00 €	0,00 €	0,00%
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.406.075,78 €	0,00 €	0,00%
Dividendes AIEG	215.565,94 €	0,00 €	0,00%
Dividende complémentaire IDEFIN	0,00 €	-83.735,00 €	-100,00%
Autres dividendes	2.023,12 €	-0,50 €	-0,02%
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	1.734.000,00 €	-1.215.998,29 €	-41,22%
Autres (remboursements régie et tiers)	560.242,91 €	+34.385,33 €	+6,54%
Total	4.927.907,75 €	-1.265.348,46 €	-20,43%

La diminution entre 2020 et 2021 s'explique principalement par le versement, en 2020, du droit de porte lié à l'attribution de la nouvelle concession d'exploitation du Casino. En effet, un montant de 1.215.998,29 €, en plus des 1.700.000,00 € euros annuels, a été versé par la Régie foncière dès l'entrée en vigueur de la convention.

III.d. Recettes de prélèvement à l'exercice propre (reprise de provision)

La recette de prélèvement à l'exercice propre correspond à la désormais traditionnelle reprise de provision habituelle de 460.000 € en faveur du CPAS. On note également, en 2021, le rapatriement au service ordinaire de l'emprunt de relance de 1.315.000 €.

Pour rappel, le solde estimé fin 2021 de la provision en faveur du CPAS porte sur 3.054.427,62 €. Ce montant sera bien nécessaire pour participer à l'équilibre des prochains budgets communaux en raison notamment de la hausse attendue de la dotation au CPAS.

III.e. Recettes des exercices antérieurs

Une recette de 4.256.754,21 € est prévue aux exercices antérieurs du budget initial 2021. Ce montant représente le résultat présumé du budget 2020 après MB2 réformée.

III.f. Recettes de prélèvement « hors exercice propre »

Il n'y a pas de recette de prélèvement « hors exercice propre » lors de ce budget 2021.

Pour rappel, ce type de prélèvement correspond à un rapatriement des réserves dans le but d'équilibrer le budget, ce qui n'est pas nécessaire lors de cet exercice 2021.

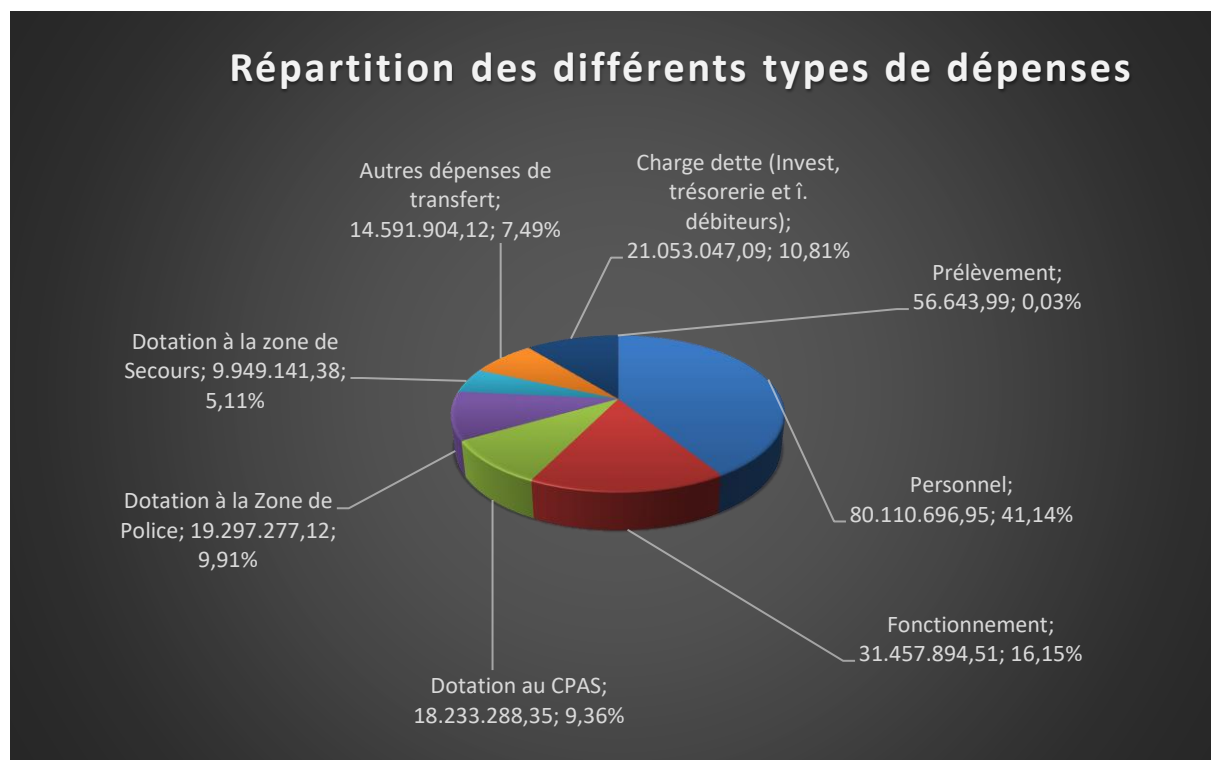
IV. Dépenses de l'exercice propre

Le montant total des dépenses de l'exercice propre s'élève à 197.905.799,73 €, en augmentation de 2.970.194,43 € (+ 1,52%) par rapport à 2020 (MB2).

Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses, leur pondération par rapport au total des recettes et leur montant par habitant.

BI 2021	Montant	Pondération (%)	€/habitant
Personnel	83.051.307,63 €	41,97%	741,72 €
Fonctionnement	32.275.588,24 €	16,31%	288,25 €
Dotation au CPAS	18.782.333,10 €	9,49%	167,74 €
Dotation à la zone de Police	19.515.654,59 €	9,86%	174,29 €
Dotation à la zone de Secours	7.156.398,96 €	3,62%	63,91 €
Autres dépenses de transfert	16.126.919,10 €	8,15%	144,03 €
Charge de la dette (Investissements, trésorerie et intérêts débiteurs)	20.997.598,11 €	10,61%	187,53 €
Prélèvements	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total exercice propre	197.905.799,73 €	100%	1.767,47 €

Graphiquement, les dépenses sont réparties de la façon suivante :



Le tableau ci-après donne l'évolution des dépenses de l'exercice propre depuis 2018 :

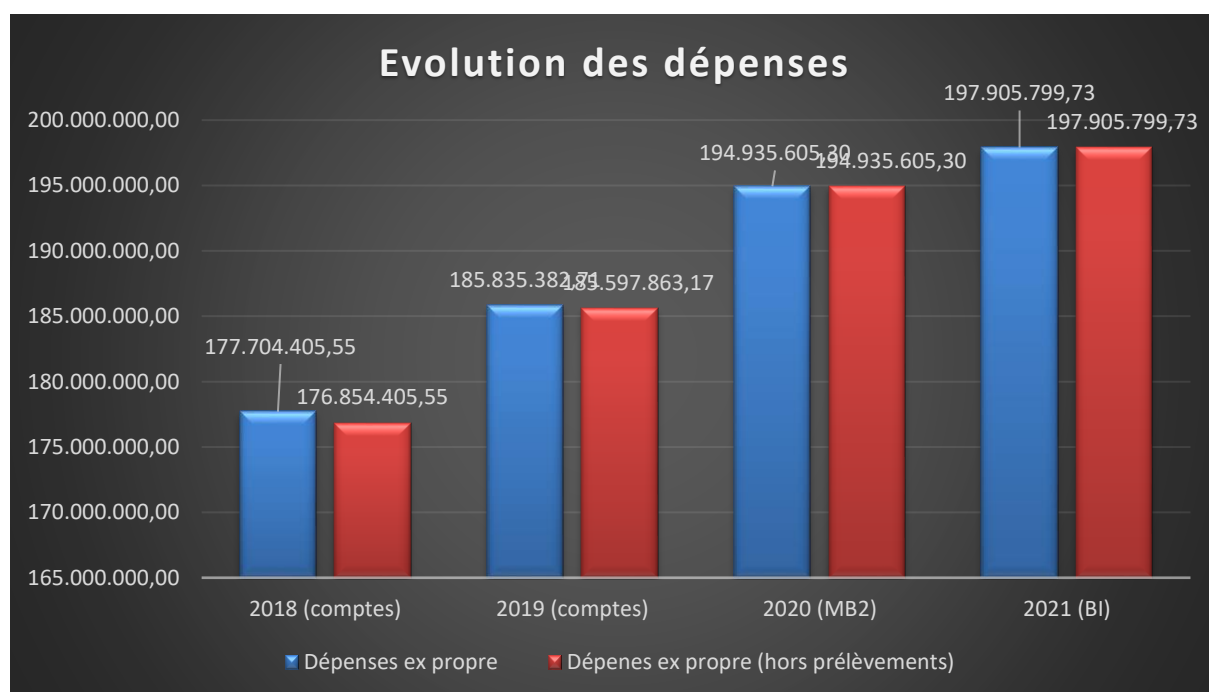
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	177.704.405,55 €	+3.893.053,41 €	+2,24%
2019 (comptes)	185.835.382,71 €	+8.130.977,16 €	+4,58%
2020 (MB2)	194.935.605,30 €	+9.100.222,59 €	+4,90%
2021 (BI)	197.905.799,73 €	+2.970.194,43 €	+1,52%

Pour rappel, l'écart entre 2019 et 2020 est essentiellement « technique » dès lors que le compte reprend les engagements de dépenses qui sont toujours inférieurs aux prévisions budgétaires et ce, essentiellement en dépenses de fonctionnement, de dette et de personnel. Par ailleurs, la dotation « Namur Capitale » dont une partie était versée directement à la zone de Police jusqu'en 2018 transite à présent via le budget communal.

Le tableau qui suit fait abstraction des alimentations de provisions de sorte que seuls les quatre secteurs classiques de dépenses soient repris, à savoir : les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Exercice	Montant (hors prélèvements)	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	176.854.405,55 €	+5.379.792,62 €	+3,14%
2019 (comptes)	185.597.863,17 €	+8.743.457,62 €	+4,94%
2020 (MB2)	194.935.605,30 €	+9.337.742,13 €	+5,03%
2021 (BI)	194.693.249,52 €	+4.715.040,51 €	+2,48%

Graphiquement, l'évolution des dépenses est représentée de la façon suivante :



IV.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de 83.051.307,63 €. Elles représentent 41,97% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 2.415.660,65 € (+ 3,00%) par rapport à la dernière modification budgétaire de 2020.

La méthodologie appliquée pour calculer la prévision des dépenses de personnel est identique à celle mise en place depuis plusieurs exercices, à savoir une extrapolation en base annuelle des mandats du neuvième mois de l'année 2020 à laquelle s'ajoute l'ensemble des ajustements prévus tant à la hausse qu'à la baisse.

BUDGET APRES MB2-2020	80.635.646,98 €
Ajustement "extrapolation mandats 2020"	-68.948,83 €
Engagements 2020 (impact 2021)	+1.516.177,28 €
Plan d'embauche 2021	+1.378.756,01 €
Retours (maternité, interruption de carrière, détachements...)	+794.354,26 €
Départs 2020 (impact 2021) et connus 2021	-1.053.889,01 €
Promotions	+100.000,00 €
Annales-RGB (0,60%)	+399.210,94 €
Evolution de carrières	+150.000,00 €
Indexation des salaires	0,00 €
Economies de non-remplacements (départs non encore connus)	-800.000,00 €
BUDGET INITIAL 2021	83.051.307,63 €
Variation N-1 (€)	+2.415.660,65 €
Variation N-1 (%)	+3,00%

Le détail des montants des plans d'embauche 2021 et 2022 ainsi que des retours et départs connus fait l'objet d'une annexe du budget établie par le Département des Ressources Humaines.

Il est à noter que l'alimentation « part patronale » des réserves pensions pour le personnel statutaire et les mandataires porte sur 9.157.559,48 €, en augmentation de 414.626,63 € par rapport à 2020 (MB2). La majoration de ces cotisations vers la casse Ethias se justifie par la croissance annuelle des charges pensions financées par ces mêmes réserves.

Pour rappel, les réserves pensions pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, au 31 décembre 2019 (dernier exercice clôturé disponible), sur un montant de 28.116.548,64 €, soit une augmentation de 370.581 € par rapport à la fin de l'exercice 2018 (+ 1,34%). Cette réserve doit permettre de lisser l'impact des charges pensions réclamées par l'ONSS au titre de cotisation de base et de facture de responsabilisation.

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des ETP entre 2016 et 2020 (derniers chiffres connus au 30/09/2020 reçus du DRH).

Exercice	Nombre d'ETP	Variation N-1 (ETP)	Variation N-1 (%)
Décembre 2016	1.402,73	+24,36	+1,77%
Décembre 2017	1.392,08	-10,65	-0,76%
Décembre 2018	1.383,15	-8,93	-0,64%
Décembre 2019	1.408,02	+24,87	+2,96%
Septembre 2020	1.404,85	-3,17	-0,23%
Evolution 2016-2020		+2,12	+0,15%

IV.a.1 Evolution de la charge brute de personnel

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges brutes de personnel (hors subvention, interventions, ...) depuis 2018.

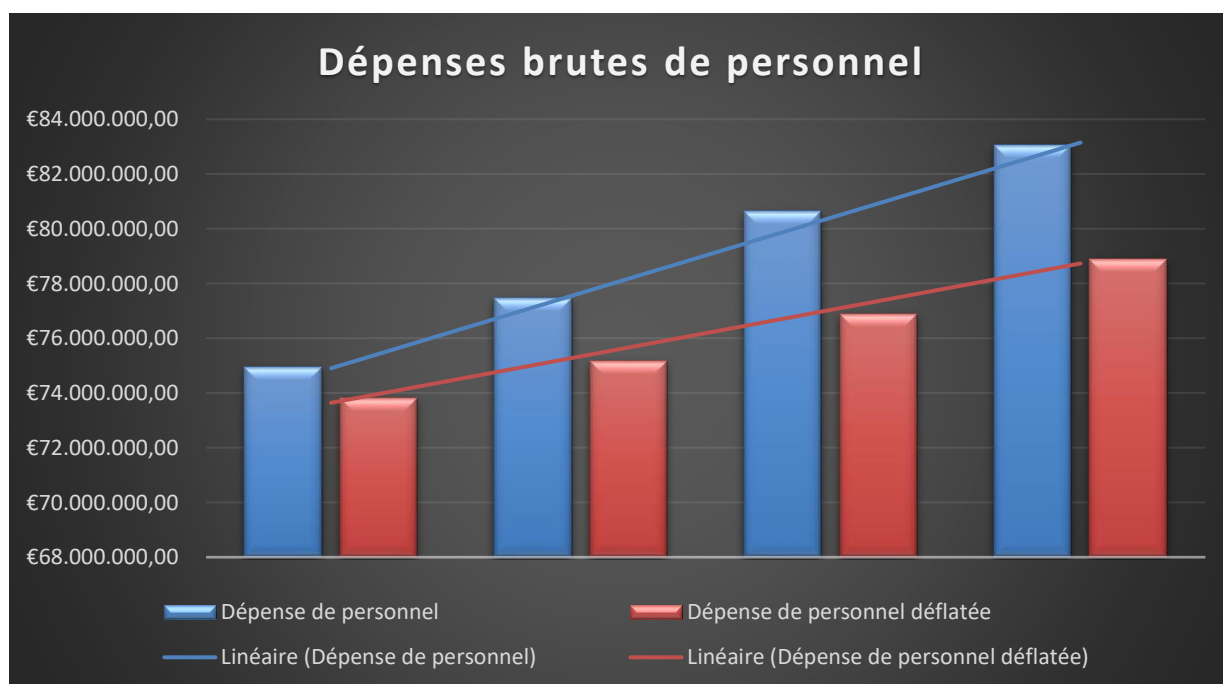
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	74.942.391,58 €	+2.099.449,95 €	+2,88%
2019 (comptes)	77.474.982,97 €	+2.532.591,39 €	+3,38%
2020 (MB2)	80.635.646,98 €	+3.160.664,01 €	+4,08%
2021 (BI)	83.051.307,63 €	+2.415.660,65 €	+3,00%
Evolution 2018-2021		+8.108.916,05 €	+10,47%
Evolution moyenne annuelle		+2.702.972,02 €	+3,49%

Du point de vue de l'analyse, il est intéressant de tenir compte du fait que trois indexations sont intervenues sur la période considérée, à savoir en juillet 2017, en octobre 2018 et en avril 2020 ce qui implique que les rémunérations de 2018 à 2021 intègrent respectivement 1,5%, 3%, 4,66% et 5% d'augmentations salariales uniquement liées à l'inflation.

L'évolution 2018-2021 des dépenses brutes de personnel déflatée est donnée dans le tableau qui suit :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	73.818.255,71 €	+3.965.313,45 €	+5,68%
2019 (comptes)	75.150.733,48 €	+1.332.477,77 €	+1,81%
2020 (MB2)	76.878.025,83 €	+1.727.292,35 €	+2,30%
2021 (BI)	78.898.742,25 €	+2.020.716,42 €	+2,63%
Evolution 2018-2021		+5.080.486,54 €	+6,88%
Evolution moyenne annuelle		+1.693.495,51 €	+2,29%

Graphiquement, l'évolution des dépenses brutes de personnel est représentée de la façon suivante :



IV.a.2 Evolution de la charge nette de personnel

Le calcul des charges nettes de personnel est établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC. Il permet de déduire les rémunérations « mandataires », les subventions à l'emploi, les remboursements « groupes cibles APE », l'intervention du personnel dans les chèques repas, les éventuelles interventions et contributions d'organismes extérieurs dans les frais de personnel, les remboursements liés à des détachements ou encore des recettes liées à l'application de convention collective (pacte de solidarité). Par ailleurs, certains coûts considérés comme exogènes sont également déduits comme les frais liés à la hausse des cotisations patronales « pensions » ou encore le surcoût net généré par les nominations liées à l'extension du cadre (plafonné à 700.000 €).

Le détail des coûts nets figure parmi les annexes au budget.

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de personnel depuis 2018 selon le canevas établi avec le CRAC :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	56.965.150,36 €	-2.080.145,06 €	-3,52%
2019 (comptes)	58.394.752,62 €	+1.429.602,26 €	+2,51%
2020 (MB2)	60.280.697,54 €	+1.885.944,92 €	+3,23%
2021 (BI)	62.622.358,08 €	+2.341.660,54 €	+3,88%
Evolution 2018-2021		+5.656.827,62 €	+9,93%
Evolution moyenne annuelle		+1.885.609,21 €	+3,31%

Pour rappel, la forte diminution entre 2017 et 2018 provient essentiellement de la hausse d'alimentation de la caisse pension, laquelle peut être déduite dans le calcul CRAC.

Lorsqu'on retranche l'impact de l'inflation sur la période considéré, l'évolution moyenne des charges nette déflatée du compte 2018 au budget initial 2021 est de + 2,01% par an ainsi que le montre le tableau ci-après :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	56.110.673,10 €	-2.344.169,36 €	-4,01%
2019 (comptes)	56.642.910,04 €	+532.236,94 €	+0,95%
2020 (MB2)	57.471.617,03 €	+828.706,99 €	+1,46%
2021 (BI)	59.491.240,18 €	+2.019.623,14 €	+3,51%
Evolution 2018-2021		+3.380.567,07 €	+6,02%
Evolution moyenne annuelle		+1.126.855,69 €	+2,01%

La forte diminution entre 2017 et 2018 s'explique à nouveau par la hausse d'alimentation de la caisse pension, laquelle peut être déduite dans le calcul CRAC.

IV.a.3 Charges « statutaires », contractuels non subsidiés et contractuels subsidiés

Les trois tableaux qui suivent permettent de distinguer l'évolution des dépenses de personnel selon les 3 catégories habituellement employées en fonction des différents statuts du personnel communal.

La diminution de la charge « statutaire » sur la période considérée (2018-2021) traduit l'arrêt de la politique de nomination et les départs progressifs du personnel statutaire à la pension.

Corolairement, les charges du personnel contractuel sont en hausses significatives sur la période considérée en raison essentiellement de l'impact des plans d'embauches par nature « contractuelles ».

Personnel statutaire			
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	34.932.843,26 €	-691.940,65 €	-1,94%
2019 (comptes)	35.088.244,22 €	+155.400,96 €	+0,44%
2020 (MB2)	34.217.489,90 €	-870.754,32 €	-2,48%
2021 (BI)	34.390.300,70 €	+172.810,80 €	+0,51%
Evolution 2018-2021		-542.542,56 €	-1,55%
Evolution moyenne annuelle		-180.847,52 €	-0,52%

Il est à noter que la hausse entre 2018 et 2019 est uniquement due à la majoration des transferts vers la caisse pension Ethias (+ 632.960,43 €), dont le calcul est indépendant de la masse salariale du personnel nommé.

On remarque que la hausse entre 2021 (BI) et 2020 (MB2) est à nouveau due au transfert vers la caisse pension Ethias (+ 352.191,11 €). Sans cette augmentation des cotisations pensions, les dépenses relatives aux dépenses de personnel statutaire seraient en diminution de 179.380,31 €.

Personnel contractuel subsidié			
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	21.421.646,23 €	+2.268.955,21 €	+11,85%
2019 (comptes)	23.525.143,34 €	+2.103.497,11 €	+9,82%
2020 (MB 2)	25.865.299,50 €	+2.340.156,16 €	+9,95%
2021 (BI)	26.833.061,92 €	+967.762,42 €	+3,74%
Evolution 2018-2021		+5.411.415,69 €	+23,00%
Evolution moyenne annuelle		+1.803.805,23 €	+7,67%

Personnel contractuel non subsidié			
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	12.663.004,22 €	+460.663,77 €	+3,78%
2019 (comptes)	13.120.072,13 €	+457.067,91 €	+3,61%
2020 (MB2)	13.791.018,41 €	+670.946,28 €	+5,11%
2021 (BI)	15.146.516,32 €	+1.355.497,91 €	+9,83%
Evolution 2018-2021		+2.483.512,10 €	+18,93%
Evolution moyenne annuelle		+827.837,37 €	+6,31%

IV.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de 32.275.588,24 €. Elles représentent 16,31% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une diminution globale de 246.138,73 € (-0,76%) par rapport à la dernière modification budgétaire de 2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	28.040.413,29	+1.711.093,65	+6,50%
2019 (comptes)	28.573.303,13	+532.889,84	+1,90%
2020 (MB2)	32.521.726,97	+3.948.423,84	+13,82%
2021 (BI)	32.275.588,24	-246.138,73	-0,76%
Evolution 2018-2021		+4.235.174,95	+14,82%
Evolution moyenne annuelle		+1.411.724,98	+4,94%

Attention, il convient de noter, pour cette catégorie de dépense, qu'il existe un écart relativement important entre les dépenses budgétées et celles effectivement engagées au compte. Cela permet de nuancer l'évolution observée entre le compte 2019 et la MB2-2020.

Les principales dépenses de fonctionnement, pour l'exercice 2021, sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2021
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	9.138.165,14 €
137/125-03	Chauffage et éclairage des bâtiments	2.234.000,00 €
522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	927.112,50 €
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	900.000,00 €
426/125EP-03	Eclairage public - consommations	800.000,00 €
722/124FR-02	Frais repas/potages/séjours/activité/etc.	730.000,00 €
569/124TF-02	Fonctionnement du téléphérique	648.000,00 €
137/126-01	Loyers et charges locatives	593.000,00 €
104/123IC-13	Informatique contrats	575.000,00 €
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	552.000,00 €
137/125-15	Consommation eau	439.500,00 €
136/127C-03	Carburant pour véhicules	435.000,00 €
104/123-07	Correspondance-affranchissements	412.500,00 €
104/123IT-13	Informatique calcul traitements	411.000,00 €
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	400.000,00 €
121/123-48	Frais perception I.P.P.	387.591,61 €
124CI/124-06	Citadelle - travaux - prestations de tiers	372.000,00 €
124/125-10	Impôts sur les immeubles	357.000,00 €
104/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	326.083,23 €
844/124AS-48	Action sociale - frais fonctionnement	308.720,00 €
137/123-11	Téléphone	290.000,00 €
137/125B-02	Entretien des bâtiments	275.000,00 €
763/124FO-48	Frais d'organisation d'évènements festifs	273.750,00 €
136/127G-02	Entretien des véhicules	250.000,00 €
000/124SP-48	Ecritures comptables sponsoring	240.000,00 €
134/124PC-02	Publications communales	220.000,00 €
135/123I-02	Fournitures administratives	217.000,00 €

En ce qui concerne les principaux ajustements (supérieurs à 25.000 €) par rapport à 2020, ils sont repris ci-après.

A noter que les dépenses relatives au plan de relance ont été surlignées en vert tandis que certaines dépenses surlignées en rouge ont été revues à la baisse pour tenir compte de l'impact Covid-19 lors de cet exercice 2021.

Article	Objet	BI 2021	Variation p/r MB2-2020	Remarque/Observation
722/124FR-02	Frais repas/potages/séjours/activité....	730.000,00 €	+730.000,00 €	Transfert d'article (du 722/124F-02) Compensé par des recettes
569/124TF-02	Fonctionnement téléphérique	648.000,00 €	+648.000,00 €	Diminué en MB2-2020 Mise en service en 2021
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	9.138.165,14 €	+198.545,61 €	Suivant infos reçues du BEP
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	552.000,00 €	+194.000,00 €	Nouveaux bâtiments (Rogier, NID, ...)
137/126-01	Loyers et charges locatives	593.000,00 €	+193.000,00 €	Bâtiment RF rue de l'Etoiles, modules Champ Ha, ...
522/123CO-16	Promotion du commerce et des industries	175.000,00 €	+150.000,00 €	Plan de relance (150.000 €)
844/124RB-48	Fonctionnement réseau bénévoles	100.000,00 €	+100.000,00 €	Plan de relance (100.000 €)
135/123IF-12	Location matériel et logiciels DSA	218.000,00 €	+83.000,00 €	Licences télétravail (50.000 €), extrascolaire, logiciel RGPD (18.000€), ...
762/124FA-06	Fonctionnement Namur en Mai - Festival	150.000,00 €	+75.000,00 €	Retour à l'initial 2020
722/124FN-02	Plateforme réduction fracture numérique	65.000,00 €	+65.000,00 €	Plan de relance (65.000 €)
104/123IC-13	Informatique contrats	575.000,00 €	+60.000,00 €	Technicien Conseil IAM: (10.000 €), Gestion documentaire (15.000 €)
104/123IF-13	Fonctionnement informatique	206.063,78 €	+50.000,00 €	Télétravail + serveurs externes
421/124MO-06	Contrats entretien mobilité	50.000,00 €	+50.000,00 €	Nouvel article
762/124TC-48	Achat distribution tickets pour Article 27	55.000,00 €	+50.000,00 €	Plan de relance (55.000 €)
764/124CC-48	Organisation Cyclo-cross Coupe Europe 2022	50.000,00 €	+50.000,00 €	Acompte si organisation C.E. Cyclo-cross en 2022
421/124PO-48	Frais d'enlèvement de véhicules	165.000,00 €	+45.000,00 €	Augmentation équivalente de recettes
138/123-06	Géographie urbaine contrats	100.000,00 €	+30.000,00 €	Logiciels arrêtés de Police et stationnement
734/124CO-06	Conservatoire déménagement	30.000,00 €	+30.000,00 €	Déménagement du Conservatoire
131/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	58.509,77 €	-26.890,23 €	Impact COVID-19
131/123-17	Frais de formation personnel	125.050,50 €	-28.699,50 €	Impact COVID-19
104/122-02	Honoraires pour études et travaux	200.000,00 €	-39.000,00 €	Retour au crédit historique
762/124MC-48	Organisation manifestations culturelles	123.075,00 €	-41.025,00 €	Impact COVID-19

767/124L-02	Bibliothèques achat livres	143.947,50 €	-43.653,70 €	Retour à l'initial 2020
930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	16.650,00 €	-45.000,00 €	Transfert d'article (au 930/331-01 : primes audit logement)
137/125-15	Consommation eau	439.500,00 €	-50.500,00 €	Mise en place « télésurveillance » Fermeture de la piscine de Salzinnes
137/122-02	Honoraires pour projets études et travaux	30.000,00 €	-60.000,00 €	Retour à l'initial 2020
764/124PI-06	Piscines fonctionnement - contrats	180.000,00 €	-60.000,00 €	Fermeture de la piscine de Salzinnes
426/125EP-03	Eclairage public - consommations	800.000,00 €	-75.000,00 €	Economies suite éclairage LED
761/124AJ-48	Fonctionnement activités jeunesse	150.000,00 €	-89.003,00 €	Impact COVID-19
763/124FO-48	Frais d'organisation d'évènements festifs	273.750,00 €	-91.250,00 €	Impact COVID-19
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	400.000,00 €	-100.000,00 €	Suivant constat comptes
424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	40.000,00 €	-102.000,00 €	Suppression parkings Casernes
104/123-07	Correspondance-affranchissements	412.500,00 €	-137.500,00 €	Impact COVID-19
050/124TR-08	Assurances décennale - tous risques chantiers	3.000,00 €	-237.000,00 €	Assurances payées en début de chantiers
137/125-03	Chauffage et éclairage des bâtiments	2.234.000,00 €	-266.000,00 €	Suivant constat comptes
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	900.000,00 €	-675.635,00 €	Transfert d'article (au 722/124FR-02)
135119/124-05	Matériel et vêtements de sécurité COVID-19	50.000,00 €	-780.000,00 €	Maintien d'un montant minimum A adapter en MB suivant les circonstances

Le calcul des charges nettes de fonctionnement est également établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC.

Il permet de déduire certaines dépenses considérées comme exogènes (carburant, éclairage public, consommation d'eau, frais d'élection, etc.) et diverses recettes telles que de nombreuses subventions dédiées à des projets ou activités bien précis ou encore des interventions/remboursements d'organismes tiers.

Le détail des coûts nets de fonctionnement figure parmi les annexes au budget.

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de fonctionnement depuis 2018 selon le canevas établi avec le CRAC :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	18.532.616,98 €	+1.216.686,69 €	+7,03%
2019 (comptes)	17.715.255,59 €	-817.361,39 €	-4,41%
2020 (MB2)	20.706.726,85 €	+2.991.471,26 €	+16,89%
2021 (BI)	20.908.727,62 €	+202.000,77 €	+0,98%
Evolution 2018-2021		+2.376.110,64 €	+13,41%
Evolution moyenne annuelle		+792.036,88 €	+4,47%

IV.c. Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts portent sur un montant de 61.389.305,76 €. Elles représentent 31,05% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une diminution globale de 186.694,82 € (- 0,30%) par rapport à la MB2-2020.

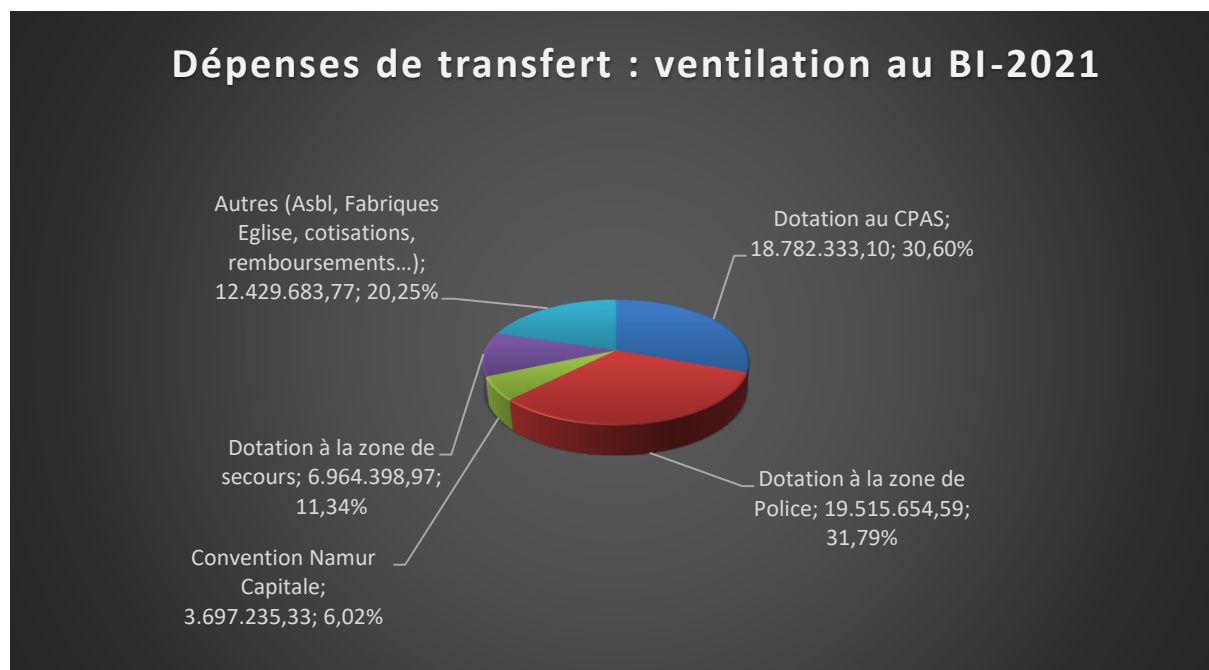
Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	56.070.784,18 €	+1.175.321,26 €	+2,14%
2019 (comptes)	60.900.546,88 €	+4.829.762,70 €	+8,61%
2020 (MB2)	61.576.000,58 €	+675.453,70 €	+1,11%
2021 (BI)	61.389.305,76 €	-186.694,82 €	-0,30%
Evolution 2018-2021		+5.318.521,58 €	+8,73%
Evolution moyenne annuelle		+1.772.840,53 €	+2,91%

Pour rappel, l'exercice 2019 traduit à la fois une importante majoration de la dotation au CPAS ainsi que le mécanisme « dotation Namur Capitale » dont la recette et le transfert partiel vers la zone de Police transite entièrement par le budget communal.

Comme l'indique le tableau qui suit, les dépenses de transferts sont majoritairement destinées à couvrir le déficit du CPAS, de la zone de Police et de la zone de Secours.

Ventilation des dépenses de transfert	Montant BI 2021	Pondération (%)	€/habitant
Dotation au CPAS	18.782.333,10 €	30,60%	167,74 €
Dotation à la zone de Police	19.515.654,59 €	31,79%	174,29 €
Convention Namur Capitale	3.697.235,33 €	6,02%	33,02 €
Dotation à la zone de Secours	6.964.398,97 €	11,34%	62,20 €
Sous total dotations	48.959.621,99 €	79,75%	437,25 €
Autres (ASBL, Fabriques d'église, cotisations, remboursements, ...)	12.429.683,77 €	20,25%	111,01 €
Total dépenses de transferts	61.389.305,76 €	100,00%	548,26 €

Graphiquement, dépenses de transfert sont ventilées de la façon suivante :



IV.c.1 Dotation au CPAS

La dotation au CPAS porte sur 18.782.333,10 € et correspond au montant repris au sein du budget du CPAS. La dotation communale est diminuée de 215.955,25 € par rapport au montant octroyé en 2020 conformément aux accords entre les deux entités sur le sujet. Une nouvelle trajectoire pourrait être définie dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion 2022-2027.

A noter que le montant repris en 2020 après MB2 correspond à la dotation annuelle du CPAS augmentée de la dotation exceptionnelle de 765.000,00 € destinée à aider le CPAS à traverser la crise sanitaire Covid-19. La dotation « classique » augmente dès lors de 549.044,75 € entre 2020 et 2021

Le tableau qui suit retrace l'évolution de la dotation depuis 2018.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	16.670.806,00 €	+318.586,00 €	+1,95%
2019 (comptes)	18.313.286,69 €	+1.642.480,69 €	+9,85%
2020 (MB2)	18.998.288,35 €	+685.001,66 €	+3,74%
2021 (BI)	18.782.333,10 €	-215.955,25 €	-1,14%
Evolution 2018-2021		+2.111.527,10 €	+11,53%
Evolution moyenne annuelle		+703.842,37 €	+3,84%

IV.c.2 Dotation à la zone de Police

La dotation à la zone de Police, dans l'attente de son budget 2021, est budgétée au montant de 19.515.654,59 €, en augmentation de 218.377,47 € (+ 1,13%) par rapport à 2020 (MB2). Le montant de la dotation correspond bien à la dotation qui était prévue dans la projection quinquennale pour l'exercice 2021. Notons cependant que ce montant tient compte d'une diminution exceptionnelle de 250.000,00 € qui a été actée pour l'exercice 2021.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	19.531.657,00 €	+788.644,99 €	+4,21%
2019 (comptes)	18.555.074,15 €	-976.582,85 €	-5,00%
2020 (MB2)	19.297.277,12 €	+742.202,97 €	4,00%
2021 (BI)	19.515.654,59 €	+218.377,47 €	1,13%
Evolution 2018-2021		-16.002,41 €	-0,09%
Evolution moyenne annuelle		-5.334,14 €	-0,03%

IV.c.3 Dotation à la zone de Secours

La dotation à la zone NAGE est budgétée au montant de 6.964.398,97 € conformément au courrier en provenance de la zone de Secours. Le montant de la dotation communale a été revu à la baisse suite à la reprise de financement partielle de la dotation par la Province depuis 2020 (30% en 2021).

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, la Ville de Namur reste le contributeur public principal dans la zone de Secours (34,06% du financement public total en 2021).

Financement public de la zone de Secours NAGE	Montant BI 2021	%/total
Dotation fédérale de base	898.212,00 €	4,39%
Dotations fédérales complémentaires	2.641.325,64 €	12,92%
Subside AMU fédéral	2.061.929,72 €	10,08%
Dotation provinciale	4.224.944,57 €	20,66%
Dotation provinciale "supracommunalité"	764.860,82 €	3,74%
Dotations communales (taux de répartition de la dotation)	9.858.203,99 €	48,21%
dont dotation communale Andenne (6,13%)	604.207,01 €	2,95%
dont dotation communale Assesse (1,45%)	143.331,08 €	0,70%
dont dotation communale Eghezée (4,90%)	483.136,18 €	2,36%
dont dotation communale Fernelmont (2,11%)	208.268,47 €	1,02%
dont dotation communale Gembloux (7,08%)	697.827,38 €	3,41%
dont dotation communale Gesves (1,94%)	191.214,58 €	0,94%
dont dotation communale La Bruyère (1,84%)	181.808,00 €	0,89%
dont dotation communale Namur (70,65%)	6.964.398,97 €	34,06%
dont dotation communale Ohey (1,35%)	133.365,28 €	0,65%
dont dotation communale Profondeville (2,54%)	250.647,04 €	1,23%
Total financements publics	20.449.476,74 €	100,00%

IV.c.4 Autres dépenses de transferts

Les « autres dépenses de transfert » portent sur 12.429.683,77 € et sont en augmentation de 897.190,80 € (+7,78%) par rapport à la MB finale de 2020. Ces dépenses concernent le financement:

- des remboursements à la zone de Police (officier de liaison, fourrière) pour 197.891,58 € ;
- de la charge nette des emprunts CRAC (765.684,76 €) ;
- des Fabriques d'église pour un montant de 1.100.000,00 € ;
- de diverses cotisations (UVCW, BEP, INASEP, ...), interventions ou remboursements de frais vers des tiers et de non-valeurs pour un montant de 1.391.062,41 € ;
- du monde associatif pour 8.975.045,02 € ;

On peut une nouvelle fois pointer le fait qu'il n'est pas prévu d'intervention en faveur du CHR « Sambre et Meuse » compte tenu de leurs résultats lors des exercices précédents qui présentent un boni cumulé supérieur à 27 millions d'euros au 31/12/2019 pour les deux sites.

Concernant le **monde associatif**, le tableau qui suit retrace les montants globalement alloués depuis 2018 :

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	6.443.523,96 €	-243.993,11 €	-3,65%
2019 (comptes)	7.238.373,02 €	+794.849,06 €	+12,34%
2020 (MB2)	8.070.356,86 €	+831.983,84 €	+11,49%
2021 (BI)	8.975.045,02 €	+904.688,16 €	+11,21%
Evolution 2018-2021		+2.531.521,06 €	+34,97%
Evolution moyenne annuelle		+843.840,35 €	+11,66%

Le détail des crédits alloués au monde associatif en 2021 est repris dans le tableau ci-dessous.

Attention, notons cependant que certains subsides n'ont pas réellement été augmentés en 2021, ils retrouvent simplement leur montant initial de 2020. En effet, une partie des subsides avait été diminuée (exemple : -50% pour le subside « Belgian Wheelchair Tennis Open ASBL ») voire supprimée (exemple : subside pour « Les Fous Flottants ») en MB1 et MB2-2020 suite à l'annulation de nombreux événements du fait de la crise sanitaire Covid-19.

Il faut également tenir compte des subventions exceptionnelles relatives au plan de relance économique en 2020 et en 2021 qui ne seront pas reconduites en 2022 (exemple : + 500.000,00 € en 2021 de subsides destinés au développement économique).

Les crédits exceptionnels dédiés au plan de relance 2021 ont été surlignés en vert tandis que ceux relatifs au plan de relance 2020 et qui sont réduits ou supprimés en 2021 ont été surlignés en orange. Enfin, les subventions impactées en 2020 et remises à leur montant initial en 2021 sont surlignées en bleu.

Article budgétaire	Association	Montant	Variation p/r MB2-2020
844/332SO-02	Subside ASBL Sonefa	2.134.967,30 €	0,00 €
762/332CR-03	Subs. Centre culturel régional ASBL	660.526,83 €	+12.951,48 €
522/332T-02	Subsides développement économique	520.000,00 €	+500.000,00 €
762/332OT-03	Subside Office du Tourisme ASBL	408.808,03 €	-31.984,16 €
135/332-02	Subside ASBL NEW	385.000,00 €	-18.500,00 €
124CI/332AC-03	Subs. conv. ASBL Comité Animation Citadelle	350.000,00 €	+23.000,00 €
762/332AC-02	Subsides action culturelle	309.050,00 €	-72.600,00 €
762/332CRAB-03	Subs. Centre culturel régional ASBL pour	245.858,06 €	+4.820,75 €
762/332CCGM-03	Subsides Cavema pour Grand Manège	240.000,00 €	+120.000,00 €
561/332AU-02	Subside ASBL GAU	220.000,00 €	+45.000,00 €
780/332CC-03	Subside Canal C ASBL	210.000,00 €	0,00 €
762/332CC-03	Subside Centre Art vocal et Musique ancienne	205.555,00 €	0,00 €
762/332FF-03	Subside Festival Film francophone ASBL	201.333,99 €	0,00 €

764/332AS-02	Subsides associations sportives locales	180.000,00 €	-50.000,00 €
764/332-02	Subsides projets sportifs	165.000,00 €	0,00 €
762/332GR-03	Subside ASBL Les Grignoux	130.000,00 €	-45.818,62 €
522/332NB-03	Subsides plateforme e-commerce Namur Boutik	120.000,00 €	+90.000,00 €
763/332FWCC-03	Subsides CCQN Fêtes de Wallonie	117.540,00 €	+58.770,00 €
844/332GL-02	Subs. ASBL Gestion Logement Namur	80.000,00 €	+35.000,00 €
762/332FO-02	Subs. ASBL Festival de Folklore de Jambes	75.000,00 €	+57.500,00 €
762/332FS-03	Subside Festival Solidarités	75.000,00 €	0,00 €
844/332AI-02	Subside secteur aide alimentaire	75.000,00 €	0,00 €
844/332AS-02	Subsides actions sociales	68.550,00 €	0,00 €
764/332BC-03	Subside B.C.S.S.N. ASBL (Belfius Namur	66.000,00 €	+14.344,80 €
763/332FW-03	Subsides Comité Fêtes Wallonie	65.010,00 €	+30.010,00 €
762/332CM-03	Subside C.C.R. ASBL pour maintenance	64.388,80 €	+797,30 €
762/332CP-02	Subside Maison de la Poésie ASBL	61.310,00 €	+20.000,00 €
722/435DP-01	Fonctionnement discrimination positive	60.418,00 €	-9.102,36 €
529/332BP-02	Budget participatif	60.000,00 €	+60.000,00 €
930/331-01	Primes audit logement	60.000,00 €	+45.000,00 €
761/332OJ-02	Subsides actions jeunesse	55.000,00 €	+9.500,00 €
79090/332-02	Subside Maison de la Laïcité F. Bovesse ASBL	50.000,00 €	0,00 €
921/331-01	Primes mandat gestion logements	50.000,00 €	+50.000,00 €
84011/435AR-01	Article 20 PCS	48.668,80 €	0,00 €
522/435CR-01	Subsides dynamisation commerces	48.000,00 €	0,00 €
832/435AD-01	Actions diverses sociales (subventionné)	47.450,00 €	-38.945,33 €
771/332SA-03	Subs.Soc. archéologique de Namur ASBL	43.500,00 €	-10.000,00 €
762/435-01	Activités culturelles subventionnées	37.500,00 €	0,00 €
835/435-01	App - participation crèche CHR	31.186,00 €	0,00 €
522/332KK-03	Subsides KIKK ASBL	30.000,00 €	0,00 €
762/332SI-02	Subside Syndicat d'Initiative Jambes ASBL	30.000,00 €	+18.000,00 €
766/332FN-02	Subsides Festival Film Nature	30.000,00 €	0,00 €
762/332OTR-03	Subside Office du Tourisme ASBL	27.675,00 €	-9.225,00 €
764/435AS-01	Actions sportives subsidiées	25.000,00 €	0,00 €
771/332GC-02	Subsides à Amis de l'Hôtel Groesbeeck	25.000,00 €	-5.000,00 €

832/332CV-02	Subsides fonct. conventions PCS - PSSP	24.330,00 €	0,00 €
761/435ESOL-01	Fonctionnement "Eté solidaire"	22.859,20 €	0,00 €
761/332AJ-02	Subsides aux plaines d'initiative volontaire	22.000,00 €	0,00 €
763/332CF-02	Subsides Comités des fêtes	20.300,00 €	+10.150,00 €
569/332CJ-03	Subsides Capitainerie Jambes	20.000,00 €	-10.000,00 €
569/332DJ-03	Subsides Darse Caserne du Génie à Jambes	20.000,00 €	+20.000,00 €
762/332BD-03	Subside Baie des Tecks ASBL	20.000,00 €	0,00 €
762/332CJ-03	Subside ASBL A Cœur joie	20.000,00 €	0,00 €
844/332RC-03	Subside ASBL Resto du Cœur de Namur	20.000,00 €	+2.191,29 €
832/435ED-01	Fonctionnement écoles des devoirs	18.686,01 €	0,00 €
922/332RF-02	Subside à Regie foncière pour logements	18.000,00 €	0,00 €
764/332TR-03	Subside T.R.W. Organisation ASBL	15.300,00 €	0,00 €
522/332WE-02	Subsides "Week-end du client"	15.125,00 €	0,00 €
522/332PV-02	Subsides Pro Vélo ASBL	15.000,00 €	0,00 €
569/332FF-03	Subsides Collectif "Fous flottants"	15.000,00 €	+15.000,00 €
762/332FN-02	Subside Festival musical de Namur ASBL	15.000,00 €	0,00 €
762/332TEFF-03	Subside The Extraordinary Film Festival	15.000,00 €	+5.000,00 €
844/332AL-02	Subside Alpha 5000 ASBL	13.384,00 €	0,00 €
762/332TE-03	Subside S.I. Jambes pour Centre Archéologique art et histoire	11.250,00 €	0,00 €
844/332CA-03	Subs. ASBL Les Caracoleurs	11.040,00 €	0,00 €
871/332GM-03	Subsides ASBL GAMENA	11.040,00 €	0,00 €
764/332VO-03	Subside ASBL Namur Volley	10.800,00 €	0,00 €
762/332CRCT-03	Subside CRC-N (Comptoir des ressources créatives)	10.000,00 €	0,00 €
762/332NA-03	Subside Pôle musical NA !	10.000,00 €	0,00 €
764/332ES-03	Subsides Cercle d'escrime de Namur	10.000,00 €	0,00 €
790/435D-01	Travaux églises par délégation	10.000,00 €	0,00 €
844/332FT-03	Subside ASBL Format	10.000,00 €	0,00 €
871/332SA-02	Subsides actions santé	10.000,00 €	0,00 €
871/435-01	Fonctionnement santé (subsidié)	10.000,00 €	0,00 €
762/332CO-03	Subsides Maison du Conte	9.900,00 €	0,00 €
764/332RW-03	Subside Automobile Club Namur ASBL	9.900,00 €	0,00 €
764/332SM-03	Subside S.M.A.C. ASBL	9.900,00 €	0,00 €
771/332C-02	Susides musées namurois et sociétés	9.000,00 €	0,00 €
844/332SV-03	Subside ASBL St Vincent de Paul	8.600,00 €	+55,54 €
844/332BA-02	Subside ASBL Banque alimentaire	8.000,00 €	0,00 €

761/332BA-03	Subside Maison Jeunes et Culture Salzinnes	7.750,00 €	0,00 €
761/332BE-03	Subside Centre culturel Basse-Enhaive ASBL	7.750,00 €	0,00 €
761/332CH-03	Subside Maison Jeunes et Culture Champion ASBL	7.750,00 €	0,00 €
761/332JB-03	Subside Jambes 2000 ASBL	7.750,00 €	0,00 €
761/332JC-03	Subside Jeunesse et Culture ASBL (St-Servais)	7.750,00 €	0,00 €
761/332PL-03	Subside Maison Jeunes et Culture Plomcot 2000 ASBL	7.750,00 €	0,00 €
762/332IF-03	Subsides ASBL VenDebout (Intime Festival)	7.500,00 €	0,00 €
764/332XT-03	Subsides X Terra	7.500,00 €	+3.750,00 €
844/332CI-03	Subs. ASBL Centre d'Action interculturelle -	7.500,00 €	0,00 €
832/332P-03	Subside Mja - Phénix ASBL	7.460,00 €	0,00 €
762/332FK-02	Subside Folknam ASBL	7.200,00 €	+3.600,00 €
766/332EV-02	Subventions environnement - nature	7.000,00 €	+7.000,00 €
761/332AM-02	Subsides A.M.O.	6.750,00 €	0,00 €
761/332IJ-03	Subside Infor-Jeunes ASBL	6.750,00 €	0,00 €
761/332SI-03	Subside SIEP Namur ASBL	6.750,00 €	0,00 €
766/332EP-02	Subsides Natagora expositions	6.750,00 €	0,00 €
761/332AB-03	Subside Auberge de Jeunesse Namur	6.300,00 €	0,00 €
764/332NV-03	Subside Royal Namur Vélo ASBL	6.300,00 €	+6.300,00 €
763/332MP-03	Subside à La Balade provençale	6.000,00 €	+6.000,00 €
844/332MT-03	Subside ASBL Une main tendue	6.000,00 €	+1.455,54 €
844/332SA-03	Subside ASBL Les Sauverdias	6.000,00 €	+717,26 €
763/332CW-03	Subsides Comité central de Wallonie	5.400,00 €	0,00 €
761/332KK-03	Subside au KIKK (Pavillon numérique) pour activités jeunesse	5.000,00 €	+5.000,00 €
764/332MA-03	Subside Marathon	5.000,00 €	+2.500,00 €
766/332CR-03	Subsides Créaves de Namur ASBL	5.000,00 €	+3.000,00 €
832/332-02	Subside Régie de Quartier de Namur ASBL	5.000,00 €	+1.400,00 €
835/332-02	Subsides petite enfance	5.000,00 €	0,00 €
835/332BB-03	Subsides Baby Bulle	5.000,00 €	0,00 €
844/332CS-03	Subside ASBL Centre de Service social	5.000,00 €	+717,26 €
844/332ED-03	Subside Entraide décanale de Saint Servais ASBL	5.000,00 €	+3.500,00 €
844/332FO-03	Subside ASBL La Fourmi	5.000,00 €	+2.473,32 €

844/332PI-03	Subside Perron de l'Ilon	5.000,00 €	0,00 €
875/332PP-02	Subsides actions relatives à la propreté	5.000,00 €	0,00 €
879/331EN-01	Primes environnementales	5.000,00 €	0,00 €
871/332ON-03	Subsides petite enfance	4.950,00 €	0,00 €
764/332WT-03	Subside Belgian Wheelchair Tennis Open ASBL	4.500,00 €	+2.250,00 €
844/332AU-02	Subside ASBL Autrement	4.050,00 €	0,00 €
761/435ES-01	Fonction. Coordination ATL	4.000,00 €	0,00 €
763/332FC-03	Subside au Festival du Cirque de Namur	4.000,00 €	0,00 €
844/332PB-03	Subside ASBL Li ptite buwée	4.000,00 €	+1.473,32 €
844/332VC-03	Subside ASBL Li vi clochis	4.000,00 €	+264,38 €
844/332SP-03	Subs. Fédération wallonne soins palliatifs	3.500,00 €	0,00 €
762/332APN-03	Subside Archives photographiques namuroises	3.000,00 €	0,00 €
762/332UN-03	Subsides Unamur	3.000,00 €	+1.500,00 €
763/332JU-02	Subsides comités de jumelage	2.800,00 €	0,00 €
762/332ME-03	Subside Médiathèque ASBL	2.700,00 €	0,00 €
764/332NK-03	Subside Namur Kayak Club	2.500,00 €	+2.500,00 €
764/332RC-03	Subside Running Club ASBL	2.250,00 €	0,00 €
844/332AC-03	Subsides Maison Arc-en-ciel Namur ASBL	2.000,00 €	+2.000,00 €
844/332CR-03	Subsides Croix-Rouge namuroise	2.000,00 €	+2.000,00 €
844/332CV-03	Subsides Ça vaut pas l'Coup ASBL	2.000,00 €	+2.000,00 €
844/332EA-03	Subside Educ'Action	2.000,00 €	+1.000,00 €
844/332TP-03	Subsides Trois Portes ASBL	2.000,00 €	+2.000,00 €
844/332VI-03	Subsides Vivres ASBL	2.000,00 €	+2.000,00 €
844/332FN-03	Subside Fiertés namuroises	1.500,00 €	+750,00 €
764/332PL-03	Subside Pêcheurs libres de Jambes et environs	1.125,00 €	0,00 €
764/332RP-03	Subside Royale Pelote Saint-Servais ASBL	1.125,00 €	0,00 €
764/332TP-03	Subside Comité provincial Tennis de Table	1.125,00 €	0,00 €
104/332AHV-02	Subsides Amicale des Anciens HdV	1.000,00 €	0,00 €
766/332ES-02	Subsides Escargotite	900,00 €	0,00 €
761/332EJ-03	Subside Excepté Jeunes ASBL	650,00 €	0,00 €
569/332CF-03	Subsides Charlie's Factory Sprl	0,00 €	-20.000,00 €
762/332FA-02	Subside Festival Namur en Mai	0,00 €	-75.000,00 €
766/332EM-03	Subsides Empreintes	0,00 €	-1.000,00 €
766/332SH-03	Subsides Salon HOPE	0,00 €	-2.000,00 €
844/435GV-01	Fonctionnement - gens du voyage	0,00 €	-378,61 €
Montant total des subsides en 2021 :		8.975.045,02 €	+914.688,16 €

IV.d. Dépenses de dette

Les dépenses brutes de dette, c'est-à-dire les charges annuelles (capital et intérêts) de l'endettement de la Ville hors interventions de tiers (CRAC, RF, ...), portent sur un montant de 20.997.598,11 € et représentent 10,62 % des dépenses de l'exercice propre du budget ordinaire 2021. Elles sont en augmentation de 795.367,34 € (+ 3,94%) par rapport aux derniers travaux budgétaires de 2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	17.800.816,50 €	+393.927,76 €	+2,26%
2019 (comptes)	18.644.784,88 €	+843.968,38 €	+4,74%
2020 (MB2)	20.202.230,77 €	+1.557.445,89 €	+8,35%
2021 (BI)	20.997.598,11 €	+795.367,34 €	+3,94%
Evolution 2018-2021		+3.196.781,61 €	+17,15%
Evolution moyenne annuelle		+1.065.593,87 €	+5,72%

Lorsque l'on se focalise sur la charge d'emprunt « part propre », celle-ci est diminuée de 116.854,54 € (- 0,87%) par rapport aux estimations reprises en MB2-2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	11.597.334,76 €	+139.051,54 €	+1,21%
2019 (comptes)	12.437.393,34 €	+840.058,58 €	+7,24%
2020 (MB2)	13.380.361,72 €	+942.968,38 €	+7,58%
2021 (BI)	13.263.507,18 €	-116.854,54 €	-0,87%
Evolution 2018-2021		+1.666.172,42 €	+13,40%
Evolution moyenne annuelle		+555.390,81 €	+4,47%

Comme d'accoutumée, la charge est budgétée en fonction :

- des emprunts d'ores et déjà contractés dont les charges d'intérêts et d'amortissement sont connues pour les emprunts à taux fixe et dont la charge d'intérêts pour les emprunts structurés et/ou à taux variables est projetée sur base d'hypothèses prudentes ;
- des emprunts restant à contracter ou préfinancements à opérer d'ici la fin de l'exercice 2021 en tenant compte des projets non encore attribués en 2020 et des projets repris au programme d'investissements 2021. La charge budgétée pour ces projets est une charge d'intérêts de référence « court terme » dès lors que la charge d'amortissements n'intervient qu'après la consolidation des emprunts.

Concernant la charge « Tonus/CRAC » relative essentiellement aux aides obtenues par le passé pour équilibrer les déficits au service ordinaire, elle porte sur 4.336.682,70 €. Celle-ci est en augmentation de 252.568,23 € par rapport à 2020.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	4.231.873,59 €	+95.446,20 €	+2,31%
2019 (comptes)	4.180.540,67 €	-51.332,92 €	-1,21%
2020 (MB2)	4.084.114,47 €	-96.426,20 €	-2,31%
2021 (BI)	4.336.682,70 €	+252.568,23 €	+6,18%
Evolution 2018-2021		+104.809,11 €	+2,51%
Evolution moyenne annuelle		+34.936,37 €	+0,84%

Pour rappel, une grande partie de cette charge fait l'objet de remboursements. Comme déjà mentionné plus haut, la charge nette des emprunts concernés porte sur 739.242,79 €. Il convient d'y ajouter l'emprunt « Connectimmo » contracté en 2015 sur une durée de 10 ans et dont la charge nette porte sur 192.515,88 €.

Pour information, le solde restant dû au 1^{er} janvier 2021 des emprunts Tonus, « Connectimmo » et des cinq tranches pour la piscine de St-Servais portait sur 35.932.749,53 €.

En ce qui concerne la charge « pour tiers » qui concerne quasi-exclusivement les emprunts contractés pour le compte de la Régie foncière, elle porte sur un montant de 410.992,91 €, soit 4.614,67 € de moins qu'après MB2-2020. Elle est en légère diminution depuis 2018 dès lors que la Régie foncière est dans une dynamique où elle finance ses projets par la vente de patrimoine de façon à rencontrer les objectifs qui lui ont été assignés dans le plan de gestion, à savoir l'équilibre structurel en termes de résultat d'exploitation.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	419.106,72 €	-19.078,88 €	-4,35%
2019 (comptes)	418.693,95 €	-412,77 €	-0,10%
2020 (MB2)	415.607,58 €	-3.086,37 €	-0,74%
2021 (BI)	410.992,91 €	-4.614,67 €	-1,11%
Evolution 2018-2021		-8.113,81 €	-1,94%
Evolution moyenne annuelle		-2.704,60 €	-0,65%

Enfin, la charge « Autorité supérieure et financements compensés » porte sur 2.801.915,32 €.

Elle concerne les différents emprunts contractés au travers du compte CRAC (financements alternatifs tel que la caserne des pompiers de Jambes) ainsi que les projets ADEPS et métropolitains qui font l'objet de compensations au service ordinaire.

Exercice	Montant	Variation N-1 (€)	Variation N-1 (%)
2018 (comptes)	1.471.379,64 €	+161.661,28 €	+12,34%
2019 (comptes)	1.508.835,40 €	+37.455,76 €	+2,55%
2020 (MB2)	2.226.147,00 €	+717.311,60 €	+47,54%
2021 (BI)	2.801.915,32 €	+575.768,32 €	+25,86%
Evolution 2018-2021		+1.330.535,68 €	+88,18%
Evolution moyenne annuelle		+443.511,89 €	+29,39%

Enfin, concernant les intérêts débiteurs et autres frais administratifs et financiers, ils portent sur 184.500,00 €, soit 88.500,00 € de plus qu'en MB2-2020 (dont 73.500,00 € pour location/financement de la « Scancar »).

IV.e. Dépenses de prélèvement à l'exercice propre

Pour rappel, ce type de dépense correspond à l'alimentation de provisions. Il n'est pas recouru à ce type de mouvement au budget initial 2021.

IV.f. Dépenses des exercices antérieurs

Deux dépenses figurent au chapitre des exercices antérieurs pour un montant global de 7.821,04 €, il s'agit de :

- Article budgétaire 790/435-01/2019 (Subsides Fabriques d'église) : 6.819,94 €
- Article budgétaire 124/111O-01/2019 (Personnel) : 1.001,10 €

IV.g. Dépenses de prélèvement « hors exercice propre »

Les dépenses de prélèvement « hors exercice propre » portent sur 949.529,81 € et traduisent, outre les habituels transferts vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel d'un montant de 176.853,88 €, un montant de 772.675,93 € qui est transféré vers le fonds de réserve ordinaire.

B. Service Extraordinaire

I. Résultat et fonds de réserve extraordinaire

Le budget extraordinaire 2021 est présenté en déficit de 913.042,84 € à l'exercice propre et en un strict équilibre à l'exercice global après les écritures de prélèvement (mouvements de réserves).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 57.988.347,53 €.

II. Dépenses (programme d'investissements)

La répartition des principales masses budgétaires du programme d'investissements de l'exercice propre 2021 est la suivante :

Budget extraordinaire 2021			
Libellé	Investissement total	Financement par emprunt	Financement par fonds de réserve
Mobilité – Voirie – Egouttage-Equipement urbain	10.479.207,63 €	6.744.064,79 €	942.042,84 €
Citadelle	1.750.000,00 €	1.236.500,00 €	0,00 €
Bâtiments	17.647.007,84 €	15.032.890,84 €	0,00 €
Logistique	6.194.632,06 €	5.623.632,06 €	21.000,00 €
Centre ADEPS	15.917.500,00 €	14.241.700,00 €	0,00 €
Piscines	6.000.000,00 €	6.000.000,00 €	0,00 €
Total	57.988.347,53 €	48.878.787,69 €	963.042,84 €

A noter que le solde du financement (8.146.517,00 €) concerne soit des subsides (5.651.417,00 €), soit des interventions de tiers (2.495.100,00 €).

Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget. Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants.

Projets d'investissements 2021	Montant
Travaux ADEPS	15.917.500,00 €
Travaux piscines	6.000.000,00 €
Travaux écoles	4.235.000,00 €
Travaux voirie hors FRIC	4.208.360,72 €
Achat ESPENA	2.100.000,00 €
Travaux de mise en conformité	1.902.000,00 €
Subsides à CAVEMA	1.800.000,00 €
Travaux d'égouttage hors FRIC	1.770.188,15 €
Travaux voiries FRIC	1.750.000,00 €
Emprunt de relance COVID-19	1.315.000,00 €
Travaux bâtiments sportifs	978.000,00 €
Travaux voirie mobilité	880.000,00 €
Informatique - Infrastructure	816.666,00 €

Matériel enseignement pour lutte contre la fracture numérique scolaire	750.000,00 €
Travaux bâtiments sportifs	750.000,00 €
Travaux Hôtel de ville	734.800,00 €
Honoraires Citadelle	725.000,00 €
Travaux Citadelle	700.000,00 €
Aménagements des aires de jeux	520.000,00 €
Travaux bâtiments culturels	500.000,00 €
Travaux patrimoine	475.000,00 €
Travaux bâtiments culturels par délégation	425.000,00 €
Travaux Pavillon numérique	400.000,00 €
Travaux bâtiments communaux	385.500,00 €
Stock électromécanique	373.000,00 €
Equipements urbains - mobilier FEDER	360.000,00 €
Achat matériel outillage nettoyage public	346.000,00 €
Travaux Citadelle	325.000,00 €
Equipement scénographique pour le conservatoire	325.000,00 €
Stock bâtiments	315.000,00 €
Budget participatif	300.000,00 €
Aménagement terrains de sports	300.000,00 €
Travaux cimetières	292.000,00 €
Matériel agricole	250.000,00 €
Eclairage public	229.000,00 €
Equipement, maintenance extraordinaire des parcs, jardins	225.000,00 €
Travaux bâtiments cohésion sociale	204.000,00 €
Acquisition de camion	200.000,00 €
Mobilier divers	200.000,00 €
Travaux bâtiments sportifs	200.000,00 €
Subsides CPAS	192.678,90 €
Travaux parkings	190.600,00 €
Achats d'autos et de camionnettes	175.000,00 €
Honoraires	175.000,00 €
Matériel gestion documentaire	165.000,00 €
Frais équipement FEDER 10	160.000,00 €
Mobilier urbain et placement	160.000,00 €
Achat matériel et outillage	150.000,00 €
Libération de parts INASEP	144.542,84 €
Illuminations et pavoisement	140.000,00 €
Honoraires Mobilité	135.000,00 €
Travaux Théâtre	135.000,00 €
Matériel de reprographie	115.000,00 €
Entretien et curage d'égouts	106.058,92 €
Mobilier pour le conservatoire	100.000,00 €
Subsides Fabriques d'église	100.000,00 €

III. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire correspondant au financement des différents projets repris en dépenses d'investissements sont les suivantes :

- Prélèvements Fonds de réserve :	963.042,84 €
- Subsidés :	5.651.487,69 €
- Intervention de tiers :	2.495.100,00 €
- Emprunts « toutes formes confondues » :	48.878.787,69 €
→ Total :	57.988.347,53 €

Le montant des emprunts (48.878.787,69 €) se détaille comme suit :

- Emprunts « parts communale » :	28.034.487,69 €
- Emprunts hors balise (ADEPS, piscines, productifs) :	20.844.300,00 €
→ Total :	48.878.787,69 €

Il est à noter que les emprunts « parts communale » incorporent les emprunts utiles au cofinancement des projets « FRIC » alors que la circulaire budgétaire permet de les extraire. Néanmoins, compte tenu du fait que la charge d'emprunt de ce type de projet n'en demeure pas moins à supporter au service ordinaire, il a été convenu d'intégrer les emprunts « FRIC » dans la balise communale de la législature fixée à 90.052.925,61 € pour la période 2019-2024.

Il est à noter également que le budget 2021 incorpore des projets à hauteur de 3.857.983,00 € qui figurent également en MB finale 2020 dès lors qu'il existe une incertitude quant à la capacité de pouvoir attribuer ces projets d'ici le 31 décembre 2020.

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

I. Préalable

L'actualisation du plan de gestion pour la période 2020-2025 était programmée à l'occasion du budget initial 2020 (Conseil de décembre 2019) et avait été reportée au Conseil du mois de mars 2020, lequel a été annulé – tout comme celui d'avril - en conséquence de la crise sanitaire Covid-19.

Ce dossier avait fait l'objet d'une concertation avec le CRAC le 12 mars 2020 et l'ensemble des documents avait été reprographié en prévision du Conseil du 31 mars 2020.

Au vu de l'incertitude financière qui pèse sur les pouvoirs locaux, l'actualisation du plan de gestion est dorénavant programmée en même temps que la présentation du budget initial 2022.

En ce qui concerne le présent budget, il n'y aurait, à nouveau, pas de sens à le comparer aux balises de recettes et de dépenses ordinaires qui étaient prévues lors du précédent plan de gestion 2015-2020 datant de plus de six années (décembre 2014).

Concernant la projection 2022-2026, celle-ci a été établie sur base des paramètres du travail réalisé en mars 2020. Néanmoins, différentes informations récentes ont été prises en considération en vue d'actualiser la trajectoire budgétaire à un horizon de 5 ans.

II. Balise d'emprunts/d'investissements

II.a La balise régionale 2019-2024

La circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux 2019 (05/07/2018) redéfinit la notion de balise d'emprunts et actualise les montants maximaux que les communes et leurs entités consolidées peuvent emprunter au cours des exercices 2019 à 2024.

En ce qui concerne les entités sous plan de gestion CRAC : « *Les investissements financés par emprunts pour les communes et leurs entités consolidées, hors zone de police et zone de secours, seront limités, sauf dérogation, à un volume pluriannuel de 960 € par habitant (soit 160 € par an et par habitant)* ».

Masse théorique pour la Ville et ses entités consolidées (CPAS et Régie foncière) :

$$111.971 \text{ habitants} \times 6 \text{ ans} \times 160 \text{ €} = \mathbf{107.492.160 \text{ €}}$$

Les dérogations à la balise sont les suivantes :

- Investissements productifs ou rentables (= recettes complémentaires ou moindres dépenses à l'ordinaire) ;
- Mises en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène (moyennant rapport externe) ;
- Projets cofinancés par l'UE par décision du GW ;
- Projets cofinancés par le FRIC ;
- Verdissement de la flotte des véhicules.

Enfin, la circulaire indique que : « *Les demandes de mise « hors balise » ne pourront remettre en cause la trajectoire et l'équilibre budgétaire* ».

II.b La balise « interne »

Le Collège, afin de limiter la croissance future des charges de la dette, a décidé de limiter sa capacité d'emprunt à 90.052.926 € détaillée comme suit :

- Projets à définir	70.000.000 €
- Report 2018 (subside à l'ordinaire)	9.850.000 €
- CPAS	6.000.000 €
- Reports 2018	<u>4.202.926 €</u>
Total	90.052.926 €

NB : Projet ADEPS non inclus puisque financé à 100% par une recette équivalente à la charge

Aucune dérogation n'est aujourd'hui envisagée puisque la balise interne est inférieure à la balise régionale.

La capacité d'investissements sera, quant à elle, plus élevée, notamment en fonction des subsides ou encore des ventes de biens (5,8 millions d'euros) et du canon lié au bail emphytéotique du projet de centre commercial au Square Léopold (3,5 millions d'euros).

II.c Balises d'emprunts après BI 2021

Le tableau qui suit détaille l'utilisation de la capacité d'emprunt/fonds propres pour la période et les entités concernées par rapport à la balise interne :

Libellé	Capacité d'emprunt / FP 2019-2024	Utilisation prévue à ce jour après BI 2021	Solde disponible
Emprunts Ville	84.052.925,61 €	74.621.538,35 €	9.431.387,26 €
Emprunts cédés au CPAS	6.000.000,00 €	3.728.811,59 €	2.271.188,41 €
Sous-total emprunts	90.052.925,61 €	78.350.349,94 €	11.702.575,67 €
Fonds propres	9.300.000,00 €	0,00 €	9.300.000,00 €
TOTAL (emprunts + FP)	99.352.925,61 €	78.350.349,94 €	21.002.575,67 €

A noter que le solde disponible de capacité d'emprunt (pour 2022-2024) par rapport à la balise régionale porte, quant à lui, sur un montant de 29.141.810,06 € (107.492.160,00 € - 78.350.349,94 €).

II.d Ratios d'emprunts et charge de la dette « CRAC »

Les tableaux qui suivent concernent les ratios du volume de la dette et des charges financières.

Ratio du volume de la dette			
	Solde restant dû "part propre" 31/12/2019 (SRD)	220.603.262,76 €	Bilan 2019 (cpte 171/175)
	Obligations "moyen terme" (programme MTN)	-39.320.000,00 €	à retrancher (accord CRAC)
	Emprunts pour projets "métropolitains"	- 0,00 €	à retrancher car subsidié
	Emprunts pour projet ADEPS	- 0,00 €	à retrancher car compensé
a.	SRD 31/12/2019 hors programme MTN	181.283.262,76 €	
b.	Recettes ordinaires totales exercice propre BI 2021	194.414.396,38 €	
c.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2021	410.992,91 €	DOD5
d.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2021	1.857.493,77 €	DOD6
e.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2021	4.336.682,70 €	DOD3 + DOD4
f.	Recettes ordinaires nettes (RON)	187.809.227,00 €	
	$\Rightarrow f. = b. - c. - d. - e.$		
g.	Ratio VD = SRD/RON	96,53%	inférieur à 125,00%
	$\Rightarrow g. = a./f.$		

→ Seuil "volume de la dette"	234.761.533,75 €
-------------------------------------	-------------------------

Ratio des charges financières			
h.	Dépenses ordinaires de dette BI 2021	20.997.598,11 €	
i.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2021	410.992,91 €	DOD5
j.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2021	1.857.493,77 €	DOD6
k.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2021	4.336.682,70 €	DOD3 + DOD4
l.	Charge des emprunts "métropolitains"	860.855,54 €	DOD 9
m.	Charge des emprunts ADEPS	17.802,13 €	DOD 8
n.	Interventions CRAC pour emprunts > 31/12/2007	2.654.174,52 €	de 00080/464-01 à 00084/464-01
m.	Charges financières nettes (CFN)	16.167.945,58 €	
	$\Rightarrow m. = h. - (i. + j. + k. + l. + m.) + n.$		
o.	Ratio CF = CFN/RON	8,61%	inférieur à 17,50%
	$\Rightarrow o. = m./f.$		

Seuil "charge financière"	32.866.614,73 €
----------------------------------	------------------------

III. *Projections 2022-2026 après BI 2021*

Les projections quinquennales qui suivent seront redéfinies dans leurs paramètres et leurs taux lors de l'actualisation du plan de gestion qui sera présentée au Conseil du mois de décembre 2021.

Néanmoins, pour la présente note, le DGF s'en est référé aux mesures et paramètres définis lors de la précédente actualisation, et ce en concertation avec le CRAC.

Il a également été tenu compte :

- D'une nouvelle base, à savoir le budget initial 2021, qui incorpore l'ensemble des données qui étaient connues du DGF à la date du 20 novembre 2020.
- D'un nouvel horizon : 2022-2026.
- Du retrait de l'ensemble des mesures spécifiques liées au Covid-19 et/ou mesures de relance.
- De nouvelles hypothèses en fonction de nouveaux éléments d'information tels que la projection actualisée de la dotation du Fonds des communes sur base du courrier du SPW (nouvelle estimation à la baisse de l'ordre de 1 million d'euros pour la période 2021-2025).
- De l'inscription des recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques suite au courrier reçu du SPW. Ces recettes sont en stagnation voire même en diminution en 2022 suite à l'impact direct de la crise sanitaire Covid-19 sur les revenus professionnels des citoyens.
- De la décision du Gouvernement wallon quant aux modalités de reprise de financement des zones de Secours par les Provinces : 30% en 2021 ; 40% en 2022 ; 50% en 2023 et 60% en 2024 et exercices suivants. Cette décision représentant un impact défavorable important par rapport à ce qui avait été envisagé en mars 2020 et induit une perte structurelle de l'ordre de 4,85 millions d'euros à l'horizon 2024.

Pour rappel, les scénarii initiaux tablaient sur une reprise à 100% de la charge communale (selon deux plannings différents). Ces scénarii étaient calqués sur la déclaration de la politique régionale qui laissait entendre que la reprise de financement de la zone de Secours par les Provinces serait complète.

- De l'inscription des recettes additionnelles au précompte immobilier pour la période 2022-2026 tenant compte des taux de croissance repris dans le plan de gestion 2020-2025 qui aurait dû être validé lors du Conseil communal du mois de mars 2020, et ce en accord avec le CRAC.
- De l'impact des mesures d'économie liée à l'éclairage LED et de non remplacement de 50% des départs à la pension.

Compte tenu de ce qui précède, la projection actualisée aboutit aux résultats repris dans le tableau ci-après :

Exercice	Résultat exercice propre après mesures
Projection 2022	-7.344.628,83 €
Projection 2023	-8.017.566,91 €
Projection 2024	-7.110.448,78 €
Projection 2025	-6.369.828,59 €
Projection 2026	-6.753.911,04 €
Total cumulé	-35.596.384,15 €
Réserves et provisions mobilisables après BI-2021 *	14.020.368,52 €
Déficit à financer et/ou mesures à définir	21.576.015,63 €
Viabilité des réserves et provisions	2023

* voir tableau de projections annexé

La projection après prélèvements en provisions et réserves aboutit à un équilibre à l'exercice propre limité à l'horizon 2023 moyennant reprises de provisions et réserves. Elle traduit donc une situation en déficit structurel et laisse entrevoir un besoin de financement complémentaire à partir de 2024.

Il convient toutefois d'être particulièrement prudent par rapport aux chiffres susmentionnés. Ceux-ci permettent bien entendu de dégager une tendance qui s'avère assez sombre à l'horizon 2026. Cependant, il est à noter que la projection des additionnels à l'I.P.P. s'avère globalement inférieure de 13 millions d'euros (moyenne annuelle structurelle de 2,2 millions d'euros) par rapport à la projection établie au mois de mars 2020 et validée par le CRAC juste avant la crise sanitaire Covid-19.

De plus, ces projections devront encore subir des modifications en fonction des nouvelles hypothèses et mesures qui seront adoptées dans le cadre du plan de gestion actualisé 2022-2026 qui sera présenté au Conseil du mois de décembre 2021, dont notamment :

- Le re-calcul de la charge de la dette ;
- Des éventuels arbitrages ou informations complémentaires ;
- D'éventuelles mesures à définir.

D. Annexes :

**1. Éléments liés au calcul des dépenses de personnel :
note du DRH et tableaux**

2. Tableau d'évolution des coûts nets :

- de personnel
- de fonctionnement
- de dette

3. Projections 2022-2026 après BI 2021

4. Plan de relance 2021 :

- Relance ordinaire
- Relance extraordinaire

5. Annexe SPW : impacts Covid-19